



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY

CRPE

- Session 2019 -

Table des matières

Introduction	3
I. Statistiques générales	4
II. Les épreuves écrites d'admissibilité	5
A. Français	5
1. Eléments statistiques et analyse	5
2. Analyse du sujet	6
3. Commentaires et préconisations	9
B. Mathématiques	10
1. Eléments statistiques et analyse	10
2. Analyse du sujet	11
3. Commentaires et préconisations	14
C. Occitan : concours spécial de et en langue régionale	14
1. Commentaire guidé.....	15
2. Traduction	16
3. Rappel des critères d'évaluation	17
III. Les épreuves orales d'admission	18
A. Oral 1 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat	18
1. Eléments statistiques et analyse	18
2. Etude des dossiers.....	21
3. L'entretien	22
B. Oral 2 : entretien à partir d'un dossier.....	22
1. Eléments statistiques et analyse	24
2. Analyse des sujets	25
3. Commentaires et préconisations	26
C. Occitan : concours spécial de et en langue régionale	29
1. Présentation du sujet (parler en continu)	30
2. Prendre part à une conversation	30
3. Observations et conseils généraux.....	31
Remerciements	33

INTRODUCTION

Le recrutement des professeurs des écoles est un des leviers essentiels dont dispose notre institution pour assurer un enseignement de qualité à nos élèves. L'organisation et la pertinence de nos critères de sélection revêtent donc une importance stratégique.

Chacun reconnaît qu'un recrutement de qualité suppose des candidats bien formés, au sein de leur cursus universitaire et bien préparés, lors de leur année de Master 1 en particulier.

C'est pourquoi le Rectorat et l'Espé de Toulouse ont souhaité mettre en place des rencontres favorisant les échanges professionnels. Sans vouloir être exhaustif, nous pouvons mentionner les initiatives suivantes :

- Développement des interventions de maîtres formateurs dans les unités d'enseignements du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ;
- Développement des interventions d'enseignants chercheurs dans le cadre des PDF (plan départementaux de formation) du 1^{er} degré ;
- Participation d'acteurs du rectorat dans les différentes instances de l'Espé ;
- Rencontres entre formateurs de l'Espé et membres du jury...

Cette politique générale doit continuer de se développer, afin de parfaire la cohérence du continuum allant de la formation à l'université aux premières années d'entrée dans le métier.

La récente loi pour l'école de la confiance, transformant les Espé en Inspé (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education), va d'ailleurs accentuer cette dynamique.

Par ailleurs, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'un bon enseignant se doit, bien entendu, de maîtriser l'ensemble des disciplines enseignées et la capacité à les faire dialoguer (signature de la polyvalence du maître). Mais il doit en outre faire vivre, par sa posture et sa pratique, les valeurs de notre République et donc de notre Ecole : Liberté – Egalité – Fraternité. C'est par l'exemplarité, au-delà des mots, que le maître peut éduquer l'élève. Ce point fait l'objet d'une vigilance particulière du jury du concours, notamment au cours des épreuves orales.

Le jury a ainsi souhaité reconduire la rédaction d'un rapport plus structuré, qui mette en évidence l'unité de l'épreuve, à travers ses différents moments. Il invite instamment les candidats futurs à lire avec attention les recommandations fixées dans ce rapport, afin d'éviter les écueils le plus courants, présentant un caractère répétitif qui dessert les candidats.

Le jury souhaite pleine réussite aux futurs candidats, afin qu'ils embrassent ce métier, qui demande, tout autant qu'il suscite, enthousiasme, exigence et bienveillance.

I. Statistiques générales

C.R.P.E. Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles	Candidats inscrits	Nombre de postes ou de contrats offerts	Nombre de candidats présents à la première épreuve	Nombre de candidats admissibles	Seuils d'admissibi- lité (/80 ou /120 pour le concours externe spécial)	Ratio admissibles/ postes	Candidats admis	Seuils d'admission (/240 ou /340 pour le concours externe spécial)	Liste complémentaire
Concours de l'enseignement public									
Concours externe	3 575	330	1 498	690	12,53 (50,13/80)	2,09	330	12,92 (155/240)	26
Concours externe spécial (langue régionale)	33	8	20	15	10,35 (62,13/120)	1,87	8	11,48 (195,13/340)	2
Second concours interne	305	10	59	20	11,93 (47,75/80)	2,00	10	11,12 (133,5/240)	
Troisième concours	518	12	103	25	12,43 (49,75/80)	2,08	12	10,16 (122/240)	
TOTAL PUBLIC	4 431	360	1 680	750			360		28
Concours de l'enseignement privé									
Concours externe	567	20	135	42	12,50 (50,00/80)	2,10	20	11,81 (141,75/240)	4
TOTAL PRIVE	567	20	135	42			20		4
TOTAL GENERAL	4 998	380	1 815	792			380		32

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le très grand écart qui existe entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de candidats effectivement présents. Cela ne laisse pas de l'interroger : si une partie de l'explication tient en ce que nombre de candidats s'inscrivent dans plusieurs académies et ne confirment qu'à la dernière minute l'académie de leur choix, il n'en reste pas moins que ceci est source de nombreuses complications pour les organisateurs du concours et source de dépenses inutiles. Il est donc souhaité que les candidats s'inscrivent au concours... pour concourir.

Il est à noter, par ailleurs, l'écart significatif des moyennes-seuils entre les différents concours et le fait que cette année tous ont pu pourvoir 100% des postes proposés.

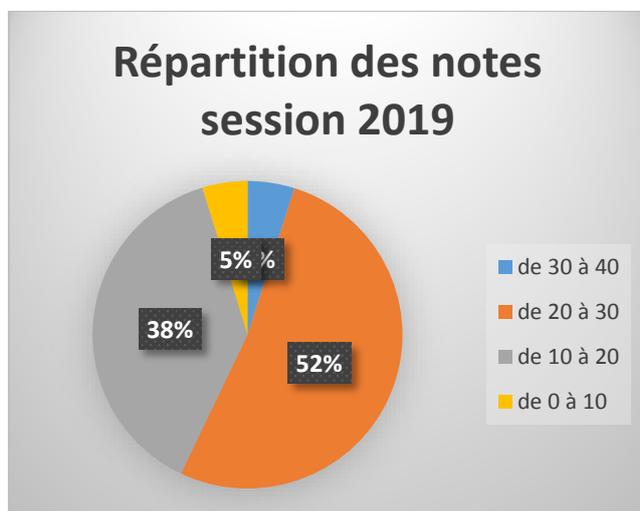
II. Les épreuves écrites d'admissibilité

A-FRANÇAIS

1. Eléments statistiques et analyses

Sur les **4998** candidats inscrits au concours, **1815** se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite de français, soit **une hausse de 11%** par rapport à la session 2018. La moyenne obtenue de 20,54 est sensiblement supérieure à celle de 2018 (20,10) pour une médiane¹ qui s'élève à 21. Depuis deux années consécutives, **cette progression**, certes modeste, demeure **constante**. Quelles que soient les exigences spécifiques du sujet, **davantage de candidats obtiennent la moyenne ou plus, soit 56,96% contre 51% pour la session 2018**. On note un écart type de 5,90 pour **un échelonnement très ample des notes** allant de 0 (4 copies) à 37 (2 copies).

On retrouve des constantes déjà perceptibles lors des sessions précédentes, à quelques inflexions près : **55,23 % des copies voient leurs résultats osciller entre 16 et 24 /40 (21,8% entre 16 et 20 et 28,7% entre 20 et 24)**. La ventilation des notes, pour les trois parties de l'épreuve, se déploie sur l'ensemble de l'éventail des possibles.



Sessions	2018	2019
de 0 à 10	4,30%	4,7 %
de 10 à 20	42,60%	38,18
de 20 à 30	49,90%	52,12
de 30 à 40	3,11%	4,9%

Moyennes pour les trois parties de l'épreuve	Session 2017	Session 2018	Session 2019
1 ^{ère} partie : question relative à l'analyse du groupement de textes	5,53/11	5,70/11	5,60/11
2 ^{ème} partie : connaissance de la langue	5,16/11	5,48/11	6,22/11
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement	5,87/13	5,40/11	5,32/13
Maîtrise de la langue	3,51/5	3,68/5	3,58/5

Rappel des différentes parties de l'épreuve au nombre de trois :

1. **La production d'une réponse, construite et rédigée**, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

¹ La médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. 21/40 est la médiane : même nombre de copies > et < à cette valeur.

2. **Une partie portant sur la connaissance de la langue** (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
3. **Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français**, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points selon la répartition suivante :

- 11 points pour les deux premières parties,
- 13 points pour la troisième.
- La correction syntaxique et la qualité de la production écrite du candidat sont évaluées sur 5 points.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. C'est le cas de 4,7% des candidats.

2. Analyse du sujet

Première partie :

Un sujet ambitieux par son thème et la variété du corpus

Une même thématique fédère les extraits du corpus, celle de l'altérité² telle qu'elle est perçue à travers les âges (de la Renaissance à nos jours, de Montaigne à Lévi-Strauss) et telle qu'elle est représentée dans la fiction romanesque du XIX^{ème} et XX^{ème}. Cette variété d'approches et de formes, liée au statut des auteurs (deux penseurs : un humaniste et un anthropologue et deux romanciers) et aux enjeux des textes (réflexions sur les comportements humains et projections dans des genres fictionnels différents, du récit réaliste à la science-fiction), permet d'appréhender des points de convergence : l'altérité met en évidence limites et forces de notre humanité. Les problématiques attendues devaient toutes se fonder sur une lecture éclairée des textes, non pas explicitation de chacun d'eux mais confrontation de ce que chacun offrait comme ressources, nuances parfois contradictions face à la notion même « d'altérité ». On peut ainsi envisager le corpus sous différents angles : « l'altérité conçue comme ce qui diffère de soi » constitue une première piste que nombre de candidats ont explorée. Toutefois, le corpus impose de dépasser l'évidence de cette dimension péjorative présente dans les deux extraits de Richard Matheson et Guy de Maupassant mais réfutée par Michel de Montaigne. De fait, elle apparaît plutôt comme ce qui définit et enrichit, véritable révélateur de notre « humaine condition ». Telle est la représentation qu'en offrent les deux essayistes ; ils y décèlent la manifestation de la diversité des hommes, une richesse assumée et revendiquée, garante d'un projet de civilisation (« infinité des formes » intrinsèque au projet divin chez Montaigne, « diversité culturelle [...] phénomène naturel » de société chez Lévi-Strauss). Cet appel au relativisme remet en cause la notion même de « normalité ». Plus qu'une menace, l'autre nous révèle à nous-mêmes. Il démasque nos failles, nos illusions. Le dépaysement éprouvé en terre étrangère (extrait de Guy de Maupassant), « l'erreur et l'étonnement que la nouveauté apporte » (extrait de Michel de Montaigne), « (...) la répulsion en présence de manières de vivre, de croire, ou de penser qui nous sont étrangères » sont autant de « réactions grossières » (texte de Lévi-Strauss) qui révèlent nos limites niées ou ignorées : le mercantilisme des parents tirant profit de la « monstruosité » du jeune enfant ; l'ethnocentrisme mis à mal par l'anthropologue, « l'illusion de la fraternité humaine » qui rend plus aiguë chez Pierre la conscience de sa solitude existentielle et la négation de soi du héros de Matheson.

D'où **la réhabilitation d'une altérité perçue comme antidote** contre la barbarie et l'exhortation, plus ou moins explicite, des quatre auteurs à dépasser la réaction instinctive (« de ces sauvages mêmes » - texte de Lévi-Strauss) de répulsion, d'horreur et de rejet. Commune dénonciation d'une attitude « qui refuse (...) tout ce qui ne se conforme pas à la norme » et conduit à des actes « barbares » (supplices que s'infligent respectivement les indigènes et les Espagnols, autodestruction de Neville, désillusion de Pierre Jouvenet, narrateur des *Sœurs Rondoli*).

² « Caractère, qualité de ce qui est autre, distinct. » - Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, CNRTL.

Des performances contrastées :

Les candidats les plus attentifs ont ainsi perçu l'éloge de la différence, de la nouveauté, proposé par Montaigne et Lévi-Strauss. Là plus que jamais, la culture générale des candidats a été une précieuse ressource. Au-delà des réussites saluées (vingt-huit candidats obtiennent une note qui oscille entre 10,5 et 11/11), la majorité des copies présente un même écueil : **une réelle difficulté à formuler une problématique ciblée.**

L'intérêt d'un tel sujet et la composition du corpus, dont la cohérence d'ensemble n'est pas des plus évidentes à percevoir, n'ont pas permis à la plupart des candidats de proposer une problématisation pertinente. Le terme « altérité » a posé problème à certains qui, faute d'en maîtriser le sens, ont construit leur analyse exclusivement autour de la « tolérance ». Quelques copies vont jusqu'à confondre « altérité », « altération » et « handicap », amalgame malheureux et regrettable. Les plans choisis sont souvent binaires et la réflexion logique manque souvent de rigueur dans son développement. On regrette la mobilisation inégale des textes : les extraits de Matheson et de Maupassant, souvent mal compris, ont été soit éludés soit source de contresens. L'argumentation reste le point faible la confrontation ne saurait se réduire à une simple reformulation des extraits ou juxtaposition de remarques sur chacun d'eux. Véritable nœud gordien, cette problématisation demeure un critère d'évaluation et de réussite majeur. Le plus souvent éludée ou réduite à une simple reprise de la thématique, elle constitue pourtant la clé de voûte de cette première épreuve. D'elle découle la pertinence d'un développement qui se défie des propositions convenues (« L'altérité est ce qui est différent » - « Les sentiments que provoque l'altérité ») ou réductrices (« L'altérité et ses dérives : l'exclusion, le rejet et les sentiments de peur, de dégoût).

Parmi les problématiques les plus pertinentes, on compte celles, sensibles à la dimension diachronique du corpus, qui ont su allier l'étude des constantes de la représentation de l'altérité à l'analyse plus fine et précise des nuances suggérées par les extraits. Le jury salue la réflexion ajustée menée par certains candidats. L'un d'eux s'est ainsi proposé d'aborder l'altérité comme le miroir « déformant » présenté à la société afin qu'elle s'y découvre. La lecture comparée des extraits a permis d'en déterminer l'axe fédérateur : l'altérité, principalement centrée sur la qualité du regard porté sur l'autre, agit comme un révélateur du degré d'humanité de celui qui le soutient non de celui qui le subit. Tel autre s'est attaché à la mise en question d'une culture qui masque, corrompt la relation proprement humaine à l'autre, la perception qu'il en a ; cette proposition s'est distinguée par une argumentation étayée, suffisamment habile pour relier l'extrait de Maupassant à la problématique d'ensemble. Enfin, l'approche de l'altérité comme manifestation en creux d'une identité complexe, d'un alter ego parfois redouté, (« Dans quelle mesure et comment l'altérité a-t-elle un effet sur l'homme et sur ses représentations ?), a été appréciée des examinateurs. Ces efforts de réflexion tâchant de nuancer le propos et d'articuler au mieux les extraits entre eux ont été valorisés.

Deuxième partie :

La deuxième partie est celle qui a été la mieux appréhendée par les candidats : la moyenne de 6,22/11 en atteste.

Les trois premières questions ont été, **en général, mieux traitées que les années précédentes.** **L'analyse morphosyntaxique a permis aux meilleurs de s'illustrer :** L'identification de la « nature et fonction des mots ou groupes de mots entre crochets » a été globalement réussie, même si les fonctions « sujet inversé » et « complément de l'adjectif », trop souvent confondu avec « un complément d'objet indirect » (d'un verbe attributif !), ont été rarement repérées et formalisées. Les confusions qui persistent dans certaines copies entre nature (classe³) et fonction apparaissent le plus souvent comme la conséquence d'une impréparation ; le remède est alors aisé à trouver et il appartient aux candidats de s'en saisir. Les précédents rapports ont déjà conseillé des ouvrages de référence à parcourir sans modération pour réactualiser des connaissances parfois lointaines.

L'analyse des propositions subordonnées de la deuxième question a permis d'éprouver le degré de maîtrise des candidats concernant la définition, la segmentation et les propriétés de la phrase complexe. On regrette que certaines ignorances ou méconnaissance demeurent. Ainsi, les distinctions fonctionnelles et formelles entre propositions subordonnées relative et conjonctive nécessitent une réelle réflexion sur le fonctionnement de la langue et les enjeux de la terminologie employée. La

³ « Ensemble d'objets défini en fonction de caractéristiques partagées » - *Mieux enseigner la grammaire, Pistes didactiques et activités pour la classe*, ERPI, 2016, Paris.

question du sens et celle de l'intérêt de cette identification s'imposent. Les trois angles d'analyse sur lesquels fonder cette observation (syntaxique, morphologique et sémantique) sont à connaître et « doivent être utilisés conjointement »⁴. Ainsi, utiliser indistinctement les termes « complétive », « conjonctives » et « circonstancielles »⁵ induit en erreur, confondre la fonction du pronom relatif et celle de la proposition subordonnée relative est loin d'être une confusion anodine. S'y révèle la nécessité d'une démarche réflexive à acquérir et éprouver par une pratique plus régulière de l'analyse grammaticale.

De même, **l'identification des modes et temps verbaux et l'étude de leur valeur**, pourtant sollicitées chaque année avec une constance rare, donnent lieu à des confusions entre subjonctif et indicatif qu'on voudrait ne plus voir (à l'exemple du verbe « chasse »). Même constat en ce qui concerne **la question du lexique, inégalement traitée en fonction des candidats d'où une moyenne de 0,89/2** qui laisse perplexe. Si les affixes sont globalement bien repérés, l'analyse de la formation du mot et de la sémantique de chacun de ses constituants est trop souvent balbutiante.

Enfin, **l'étude stylistique de la dernière phrase de l'extrait de Lévi-Strauss est la question qui a suscité le plus de difficulté (moyenne de 0,92/3)**. Elle a généralement été réduite à une explication approximative de son sens. Sans doute, la citation elle-même et l'analyse de cet « aphorisme », en apparence limpide, constituaient en soi une gageure que quelques rares et louables candidats (seize en tout) sont parvenus à relever. Parmi les remarques avancées dans les copies, plusieurs ont été acceptées qui s'attachaient à mettre en évidence la brièveté de la phrase, l'utilisation d'un présent de vérité générale et le recours au présentatif « c'est ... », autant de propriétés caractéristiques de la maxime.

Troisième partie :

À n'en pas douter, ce fut la plus discriminante pour les candidats ; plus de 60,44 % des candidats n'obtiennent pas la moyenne.

Si **l'intérêt du dispositif et des supports soumis à l'étude, mettant l'accent sur l'enseignement de l'orthographe grammaticale à partir de productions d'élèves**, est indéniable, l'enjeu d'une telle proposition n'a pas été sans poser problème à la majorité des candidats. De fait, si la plupart ont analysé le dispositif en évoquant avec justesse les compétences travaillées (« Comprendre et s'exprimer à l'oral » en participant à « des échanges dans des situations diverses tout en adoptant une attitude critique vis-à-vis de ses propos », « recourir à l'écriture pour réfléchir ou apprendre », « Comprendre le fonctionnement de la langue à travers la maîtrise des relations entre l'oral et l'écrit, de la variation et des marques morphologiques du genre et du nombre », « Identifier les constituants d'une phrase simple » pour favoriser « l'acquisition de l'orthographe grammaticale »), on note cependant une grande hétérogénéité dans les réponses. Certains font preuve d'une réelle appropriation des programmes de cycles avec une bonne maîtrise des intitulés. Les connaissances associées pour le domaine du fonctionnement de la langue sont alors bien repérées. D'autres, à l'inverse, font abstraction des attentes et du cadrage institutionnels. L'organisation en cycles n'est pas toujours mise en avant et rares sont les candidats qui ont décrit le cycle 3 avec exactitude.

Quelques-uns ont évoqué la pertinence de recourir à l'analyse des productions individuelles et notamment l'intérêt d'activités menées autour de corpus de phrases⁶. Des remarques judicieuses et précises sur l'alternance travail individuel et collectif ont été appréciées. La seule prise en compte de la place de chaque élève, la réaffirmation d'une posture de bienveillance dans le traitement de l'erreur ne sauraient, cependant, dispenser **d'une réflexion plus approfondie sur l'importance de la verbalisation** chez les élèves (entretiens méta-graphiques), **sur la nécessité de recourir à un métalangage**⁷ à construire et à partager avec toute la classe. Dans quelques rares copies, sont mentionnées l'idée d'une régularité quotidienne de ces pratiques et la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique. L'évaluation de productions d'élèves n'allait pas de soi et seuls ceux qui ont adopté une analyse réflexive ont pu surmonter la **difficulté rencontrée par les moins aguerris, peu au fait des différentes stratégies d'évaluation**. On regrette à ce propos **que les références au corpus et aux travaux de recherche soient trop rarement mobilisées**. Comment renouveler les

⁴Ibid.

⁵ Se reporter au chapitre XVII de la *Grammaire méthodique du français* de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, PUF, 2016, p.823. « Selon le mécanisme syntaxique mis en jeu pour leur formation, on distingue les complétives introduites par *que* ou propositions conjonctives ; les groupes infinitifs compléments du verbe ; enfin les propositions interrogatives indirectes ou même exclamatives. »

⁶ Note de service du 26 avril 2018 sur la nécessité d'un « enseignement effectif, régulier, explicite et progressif de la grammaire et du vocabulaire » https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707

⁷ « Terminologie grammaticale et manière de parler des faits de langue » (définition proposée dans l'ouvrage cité *Mieux enseigner la grammaire*, ERPI, 2016, p. 132).

approches didactiques de l'orthographe grammaticale en faisant abstraction d'apports essentiels à la compréhension des processus d'apprentissage. Une lecture attentive des raisonnements recueillis atteste de ce que l'élève « n'est pas une cire vierge » (Giordan 2002) [...]. D'où la nécessité de partir de ce que les élèves comprennent afin, d'une part de détecter les obstacles qu'ils rencontrent [...] et, d'autre part, de faire évoluer leur savoir dans le sens d'une conceptualisation de plus en plus précise et complète. »⁸

Quant à la question portant sur les modalités de la prise de parole, le rôle de l'enseignant est globalement perçu. Les candidats se concentrent surtout sur la circulation de la parole dans la classe, s'attachent à tirer profit des erreurs dans le cadre d'échanges entre pairs, sans toujours préciser **les conditions d'un dialogue collectif** (explicitation, confrontations de différentes propositions entre élèves, débat réglé, par exemple) ni **les outils de construction** du métalangage nécessaires à cet effet. La posture de l'enseignant n'est que rarement commentée.

Les candidats n'ont généralement pas eu le temps de développer la cinquième question et se sont souvent contentés de suggérer quelques activités. Le jury attendait qu'il soit fait mention de la notion de « corpus de phrases », que soient justifiés les choix pédagogiques faits et exploitées à bon escient des références à d'autres travaux de recherche. Les activités de manipulations à partir de corpus de phrases apparaissent peu ; les plus fréquemment mentionnées ne parviennent pas toujours à élargir le champ des possibles. La dictée négociée est plébiscitée au détriment d'autres dispositifs d'apprentissage tels que des activités d'entraînement pour fixer les régularités et automatiser les accords simples, activités de classement et raisonnement permettant de mettre en évidence ces régularités, manipulations syntaxiques, activités de réinvestissement en écriture (relectures ciblées, matérialisation des chaînes d'accord ; verbalisation des raisonnements, etc.), dictées régulières sous différentes formes qui favorisent la construction de la vigilance orthographique (la dictée 0 faute, la phrase dictée, la dictée-donnée, dictée codée et la révision orthographique dans les écrits...) Une diversité d'autant plus précieuse qu'elle pourrait apporter une réelle marge de manœuvre aux futurs candidats en offrant par là une alternative au recours quasi exclusif à la dictée.

3. Commentaires et préconisations

Pour cette session 2019 du concours, le jury constate **une meilleure prise en compte des attendus**, constante encourageante pour les futurs candidats et ceux qui les accompagnent. De fait, le jury a pu apprécier des copies de qualité, manifestant un réel souci de développer avec une égale exigence de traitement chacune des trois parties du sujet.

Voilà qui suppose que les implicites de tel ou tel texte soient perçus, que les enjeux de telle ou telle situation d'enseignement soient compris et explicités. On comprendra aisément que l'ensemble de ces exigences requiert **culture générale, lectures fréquentes** et (comment en faire abstraction ?) **intérêt pour le français, littérature et linguistique comprises**. Si les connaissances en langue ont été mieux mobilisées, comme en témoignent les résultats obtenus par certains, il demeure, cependant, quelques ombres au tableau.

- Au regard de la difficulté d'une telle épreuve qui requiert **de multiples compétences et connaissances en un délai particulièrement contraint, la gestion du temps** s'affirme plus que jamais déterminante. Les stratégies adoptées par certains qui consistent à différer le traitement de la première partie en fin d'épreuve n'est pas des plus opérantes. Le sujet, conçu selon une cohérence d'ensemble, réclame une égale attention tant sur le plan rédactionnel que sur celui de la qualité de la réflexion.
- L'articulation entre l'analyse des supports d'enseignement, travaux de recherche et programmes officiels fait souvent défaut.
- Non sans une certaine ironie, **la vigilance orthographique, exigée** des élèves et objet des supports soumis à l'étude, aurait dû inciter les candidats à faire preuve de davantage de maîtrise en ce domaine. Les commissions déplorent de manière récurrente la négligence, voire défaillance, manifestée par certains.

Enfin, on ne saurait trop conseiller aux candidats de consulter régulièrement les conférences⁹ et articles ayant trait aux grands thèmes de la recherche actuelle en didactique et aux diverses ressources publiées sur le site Eduscol. Le bénéfice de ces lectures est indéniable ; au-delà de la seule préparation

⁸ Op. cité p. 129

⁹ On pense ici aux revues pédagogiques et didactiques du français et aux conférences notamment celles de Consensus, ressources accessibles via le numérique.

au concours, s'amorce une véritable démarche de réflexion permanente sur les évolutions de pratiques professionnelles indispensables à un métier en mutation constante.

B-MATHEMATIQUES

Depuis le concours 2016, la correction est dématérialisée : les copies sont scannées avant d'être transmises sous forme numérique aux correcteurs. L'écriture et les tracés (figures géométriques) doivent être très lisibles et l'encre choisie de couleur foncée.

L'épreuve 2019 est composée de trois parties comme en 2018 :

- Une résolution de problème mathématique en première partie (13 points)
- Quatre exercices indépendants de mathématiques en deuxième partie (13 points)
- Trois situations pour une partie didactique (14 points).

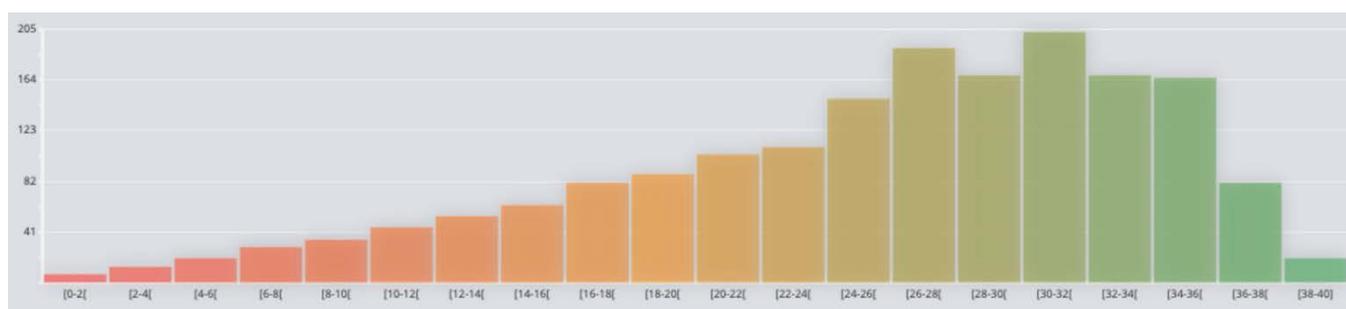
1. Eléments statistiques et analyse

L'épreuve de mathématique de la session 2019 est peu discriminante.

La moyenne générale, tous concours confondus, est de 25,36 sur 40 soit 12,68 sur 20.

Elle est nettement plus élevée que celle de la session 2018 : 10,61 sur 20.

Répartition des notes sur 40 obtenues par les candidats à la totalité de l'épreuve :



La dispersion des notes autour de la moyenne n'est pas très marquée (plus qu'en 2018).

42,6 % des candidats ont une note inférieure ou égale à la moyenne de l'épreuve.

57,4 % des candidats ont une note supérieure à la moyenne de l'épreuve.

Un quart des candidats ont une note inférieure à 10,125/20.

La moitié des candidats ont une note supérieure à 13,44/20.

Un quart des candidats ont une note supérieure à 15,875/20.

104 candidats ont eu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 10/40) soit environ 5,8 %. Pour mémoire, ils étaient 6,5% pour la session 2018.

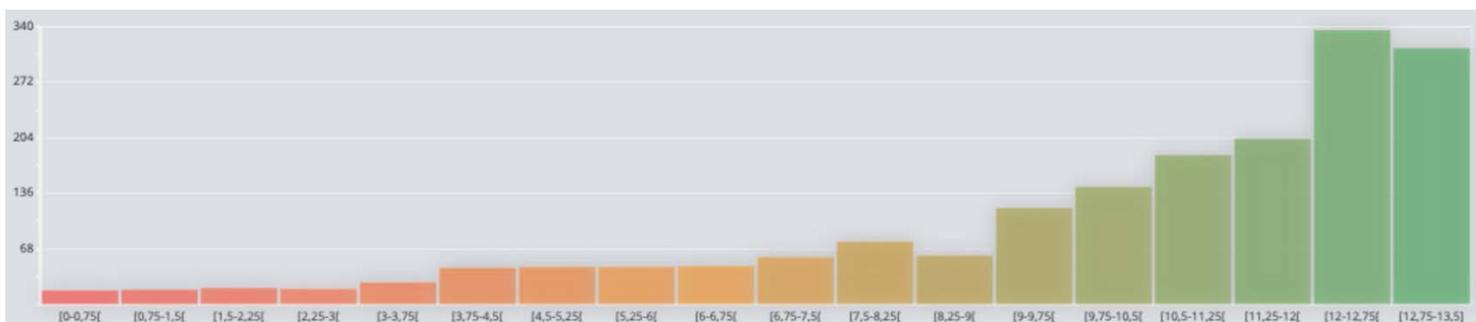
	Note		Écart type	Moyenne	
	la plus basse	la plus haute			
1 ^{ère} partie (sur 13)	0	13/13	3,13	9,95/13	15,3/20
2 ^{ème} partie (sur 13)	0	13/13	3,30	8,24/13	12,68/20
3 ^{ème} partie (sur 14)	0	14/14	2,92	7,62/14	10,88/20
Épreuve	0	39,5/40	8,39	25,36/40	12,68/20

2. Analyse du sujet

Le sujet convoque des notions mathématiques variées, avec notamment les grandeurs et mesures, des lectures graphiques, de la programmation, la proportionnalité et le calcul en didactique. Le raisonnement est essentiellement mobilisé en situations concrètes dans les parties 1 et 2.

PREMIÈRE PARTIE : résolution de problème

Répartition des notes (sur 13 points) des candidats :



Le **problème** à résoudre est constitué de deux parties sollicitant des connaissances mathématiques variées, notamment : calculs d'aires, de volumes ; application du théorème de Pythagore ; trigonométrie du triangle ; gestion de conversions d'unités de longueur, contenance, masse ; lecture graphique.

Quasiment 2/3 des candidats ont plus de la moyenne.

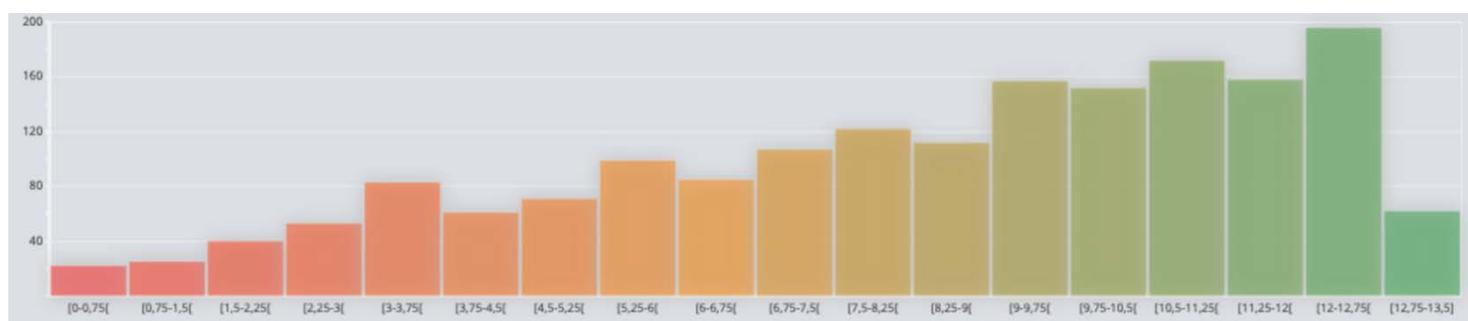
Cette partie a été globalement bien réussie et s'est révélée moins discriminante que la première partie de l'épreuve de la session 2018.

On note, chez quelques candidats, des difficultés pour calculer l'aire d'un trapèze, déterminer un angle en utilisant la trigonométrie, pour appliquer un pourcentage, pour résoudre un problème à plusieurs étapes. On relève aussi des confusions entre une fonction f et le nombre $f(x)$.

La compréhension de l'attendu (calcul ou détermination graphique ?) de certaines des sous questions de la question B2 n'a pas été optimale.

LA DEUXIÈME PARTIE : constituée de quatre exercices indépendants

Répartition des notes (sur 13 points) des candidats :



Globalement cette 2^{ème} partie a été légèrement moins réussie par les candidats : environ 43% des candidats ont moins de la moyenne, et les notes un peu plus dispersées.

Le **premier exercice** porte sur l'attendu de fin de cycle 3 « se repérer et se déplacer dans l'espace » et sur l'attendu de fin de cycle 4 « écrire, mettre au point et exécuter un programme simple » (thème E). Il mobilise le logiciel Scratch.

Le **deuxième exercice** met en jeu les compétences chercher, raisonner, calculer (calculs de vitesses, de durées, application de pourcentages).

Le **troisième exercice** a une forme ouverte. Il peut être résolu de différentes façons et implique la compréhension de la notion de masse volumique.

Le **quatrième exercice** teste de façon classique les connaissances et savoir-faire de base des candidats en statistiques et en probabilités.

L'**exercice 1** a déstabilisé bon nombre de candidats : 17,6% environ ne l'ont pas traité et les notes sont beaucoup plus dispersées que pour les autres exercices. Un peu plus de 37% a moins de la moyenne. On peut penser que les candidats s'exercent encore peu, ou pas, pour certains, à programmer avec le logiciel Scratch.

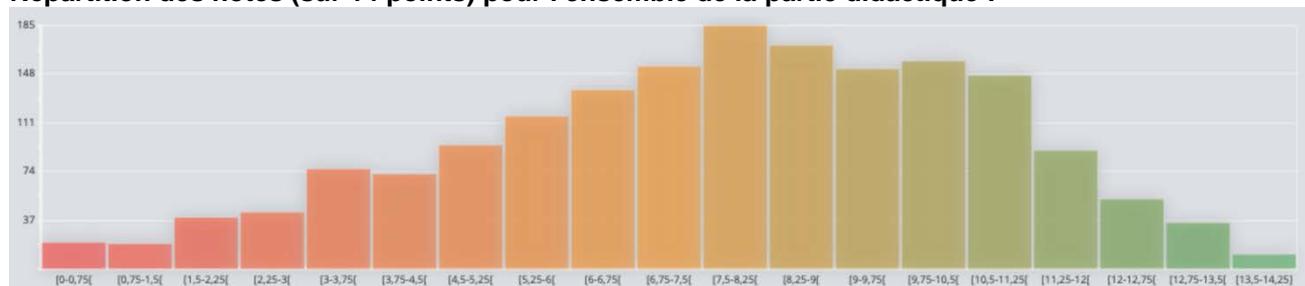
L'**exercice 2** révèle aussi une dispersion des notes. La question 3 a été la moins réussie (1/4 des candidats n'a pas traité cette question). Certains candidats ont procédé comme si, pour retrouver une valeur avant diminution de 5%, il fallait augmenter de 5% la valeur résultant de cette diminution.

L'**exercice 3**, non guidé, donne lieu à près de 20% de non réponses. La notion de masse volumique semble peu familière aux candidats. Des erreurs dans les conversions de volume sont plutôt fréquentes.

L'**exercice 4** est assez bien réussi même si la justification de la détermination de la médiane dans la question 1 a souvent été lacunaire. C'est souvent la référence à la parité de l'effectif total qui a été oubliée ; la réalisation d'un tableau avec les effectifs, également les effectifs cumulés croissants, aurait pu aider les candidats à déterminer cette médiane. Les erreurs dans la question 2 sont liées à une mauvaise compréhension de « ayant moins de 18 ans » qui a conduit certains candidats à inclure, à tort, les membres ayant 18 ans dans leur calcul. A la question 3 b on note des confusions entre les expressions « au moins 18 ans » et « moins de 18 ans » venant sans doute d'une lecture trop rapide de l'énoncé.

LA TROISIÈME PARTIE : trois situations indépendantes

Répartition des notes (sur 14 points) pour l'ensemble de la partie didactique :



Cette partie reste la plus discriminante, mais un peu moins que lors de la session 2018 (53% des candidats ont plus que la moyenne). Si les candidats montrent un peu plus de réussite pour identifier, analyser des productions d'élèves, des procédures, cela demeure souvent très confus et approximatif. Les explications, trop longues, ne font pas ressortir l'essentiel.

Situation 1 : situation de proportionnalité au CM2.

Situation 2 : calculs additifs, soustractifs, multiplicatifs avec des multiples de 25, puis de 9, en CE2 à partir de traces écrites individuelles de 4 élèves.

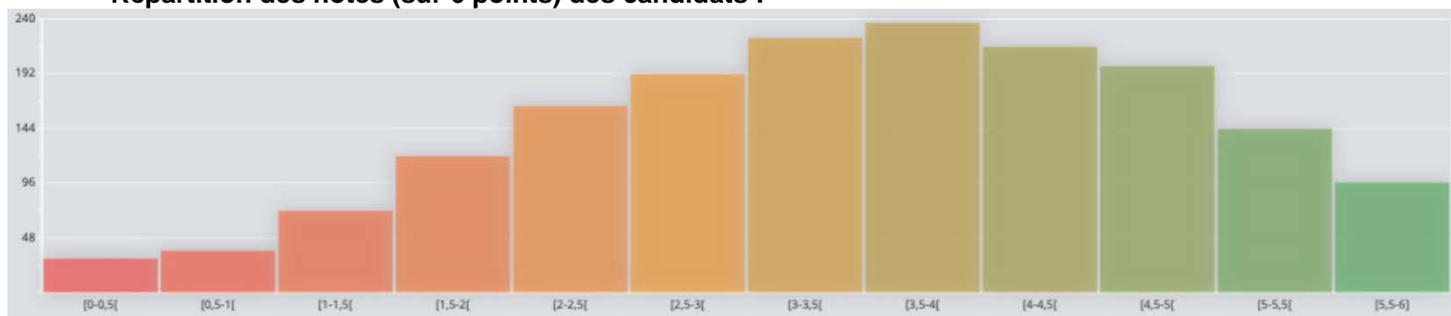
Situation 3 : addition en ligne de deux nombres décimaux en CM2 à partir de traces écrites individuelles de 4 élèves

Situation 1 : situation de proportionnalité au CM2
Répartition des notes (sur 4 points) des candidats :



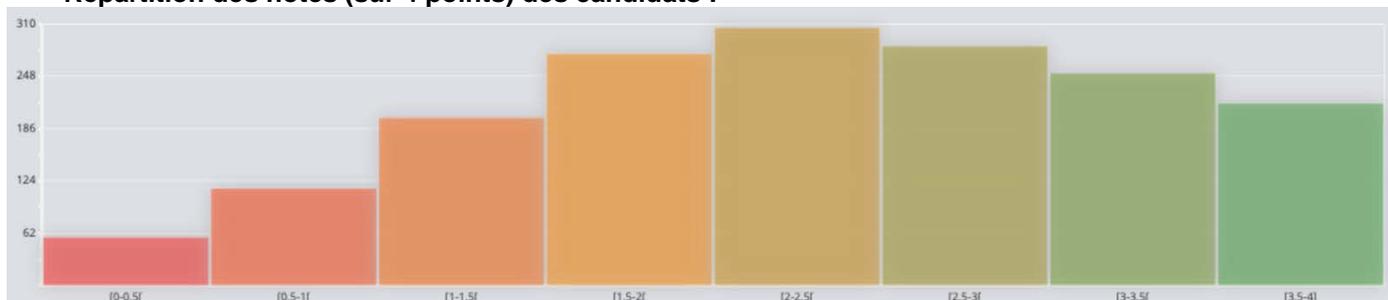
50,2% des candidats ont obtenu moins de 2 points sur 4. Large dispersion des notes. Le produit en croix est souvent proposé en réponse à la question 2 alors qu'il n'est pas au programme du cycle 3 mais du cycle 4. La question 3 est la moins bien réussie (63% des candidats ont moins de la moyenne). Un certain nombre de candidats montrent une compréhension erronée de la procédure de passage par l'unité.

Situation 2 : calculs additifs, soustractifs, multiplicatifs avec des multiples de 25, puis de 9, en CE2 à partir de traces écrites individuelles de 4 élèves.
Répartition des notes (sur 6 points) des candidats :



48% des candidats ont moins de la moyenne. Les réussites et erreurs des élèves sont assez bien identifiées, même si plus de rigueur dans la présentation, plus de clarté dans les analyses, sont attendues. Peu de candidats parviennent à proposer un exercice « le compte est bon » répondant de façon pertinente à la question 3. La vigilance de l'enseignant est souvent confondue avec les pré requis nécessaires. Les faits numériques, et les procédures utilisées par les élèves sont mal cernés.

Situation 3 : : addition en ligne de deux nombres décimaux en CM2 à partir de traces écrites individuelles de 4 élèves
Répartition des notes (sur 4 points) des candidats :



Les analyses pour expliquer les erreurs dans l'utilisation des nombres décimaux et dans le repérage de la numération de position sont à renforcer pour de nombreux candidats.

On constate un manque de précision dans l'usage du lexique spécifique : partie entière, partie décimale, dixièmes, centièmes, etc.

Peu de candidats parviennent à proposer un étayage pour aider les élèves (question 3).

3. Commentaires et préconisations

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité pour le candidat de faire preuve de rigueur dans les notations mathématiques utilisées et dans l'organisation des informations qu'il souhaite communiquer. Il recommande d'éviter les explications trop longues, d'être vigilant quant à la cohérence des unités employées.

Un minimum de pratique de la programmation avec le logiciel Scratch est indispensable.

Le volet didactique (partie 3) reste plus difficile pour les candidats, car ils éprouvent souvent beaucoup de difficultés à identifier les aspects didactiques qui soutiennent l'analyse de l'erreur de l'élève, et à structurer de manière efficace et concise. Il y a trop de descriptions au détriment de l'analyse.

Il est nécessaire de prendre connaissance des programmes, y compris du cycle 4, afin de mieux s'approprier et restituer les aspects mathématiques. Ainsi dans la situation 1, les procédures relevant de la proportionnalité ne sont pas toujours maîtrisées, peu soutenues d'explications, et le produit en croix souvent proposé.

Dans la situation 2, on trouve aussi fréquemment une description des procédures des élèves, plutôt qu'une identification et explicitation des réussites et des erreurs des élèves.

Il est conseillé au candidat de prendre le temps de relire et de s'efforcer de répondre avec précisions aux questions. Résoudre les problèmes posés aux élèves avant d'analyser leurs productions pourrait faciliter l'identification des difficultés éventuelles.

Comme lors des précédentes sessions, le jury signale qu'apparaissent souvent des confusions chiffre/nombre dans les explications données dans cette partie didactique.

Les correcteurs restent attentifs à la présentation, à la précision du vocabulaire mathématique, à la rigueur du raisonnement, à la clarté et à la correction (orthographe, syntaxe) de la communication écrite, qualités importantes pour un futur professeur des écoles.

C-OCCITAN : concours spécial de et en langue régionale

Ouvert chaque année dans l'académie de Toulouse depuis sa création en 2002 (arrêté 03-01-2002, JO 05-01-2002), le CRPE spécial externe permet de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles de et en langues régionales dans l'enseignement public.

Les lauréats de ce concours seront par conséquent qualifiés pour répondre prioritairement aux nécessités de l'enseignement bilingue français-occitan qui se développe dans l'académie mais aussi, selon les besoins, pour contribuer à développer d'autres modalités d'enseignement de la langue régionale à l'école.

La politique académique de développement de l'enseignement bilingue se place dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013, de la circulaire du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales (BO n°15 du 13/04/2017) et de la convention Etat-Régions du 26 janvier 2017 pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan.

En présentant le concours spécial, les candidats s'engagent tacitement dans une voie spécifique qui demandera d'une part de développer des projets pédagogiques linguistiques et culturels innovants, et d'autre part, de répondre aux nécessités du service par des affectations sur les postes où leur qualification particulière sera sollicitée.

Les candidats ayant bénéficié d'une aide régionale Ensenhar pour la formation et la préparation du concours sont soumis à un engagement particulier (<https://ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/>).

→ Références réglementaires du concours :

Arrêté du 19 avril 2013 NOR : MENH1310119A Article 8 annexe I-B

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520>

→ Rappel des épreuves en Langue Régionale

Epreuve écrite d'admissibilité

Commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et traduction en français d'un passage de ce texte (durée 3 heures, évalué sur 40)

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admissibilité du CRPE public externe.

Epreuve orale d'admission

Entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée (durée 30 min, préparation 30 min, évalué sur 60).

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admission du CRPE public externe.

Des informations détaillées et actualisées concernant les concours sont consultables sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid73419/epreuves-concours-externe-special.html>

1. Commentaire guidé

Inscrits : 33 - Présents : 20 - Admissibles : 15 - Nombre de postes offerts : 8

Le candidat est évalué sur son aptitude à rédiger un commentaire cohérent et clairement articulé comportant une argumentation personnelle à propos du ou des thèmes se dégageant du texte proposé. La correction de la langue, sa précision et sa richesse sont déterminantes dans l'attribution de la note. Le texte à commenter, « *Avant lo viatge* », était extrait d'une nouvelle de Joan-Luc Landi « *Arrais d'Islandia* » parue dans le recueil « *Manipòlis* » publié aux éditions Reclams en 2015. Il évoque les raisons du choix de l'Islande comme destination de voyage et apporte quelques éléments historiques et géographiques sur cette île et sa population.

Les thèmes abordés dans le texte, le goût du voyage et de la découverte, la recherche de l'exotisme mais aussi le changement climatique ou la place de l'image dans nos sociétés, permettaient de produire assez facilement des développements illustrés d'exemples.

Comme toujours, l'ordre des questions ou des indications données n'imposaient pas un plan de commentaire. La plupart des candidats ont traité le sujet de façon satisfaisante, ont compris le sens littéral du texte ou les évocations auxquelles il renvoie mais on note encore dans plusieurs copies une faiblesse de l'argumentation et un manque de développement des idées avancées.

Rappelons que le commentaire guidé est aussi un exercice de style et que l'on peut difficilement faire l'économie d'une introduction et d'une conclusion.

Enfin, c'est un commentaire, et l'on attend donc des candidats qu'ils proposent quelques développements, à partir de réflexions personnelles, autour du ou des thèmes suggérés par les pistes de travail, en particulier en fin de devoir.

Sur le plan linguistique, le jury a noté des niveaux très contrastés : globalement satisfaisant pour la plupart des candidats (2 excellentes copies, 3 très bonnes copies) mais largement insuffisant pour un petit nombre d'entre eux (3 copies en dessous de la moyenne). On ne note que peu d'hispanismes dans les productions rendues mais les interférences avec le français, syntaxiques notamment, sont encore trop présentes dans certaines copies.

On constate encore des négligences dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la concordance et la maîtrise des temps verbaux. Il en est de même pour le code graphique de l'occitan qui, s'il est dans l'ensemble assez bien maîtrisé, comporte des erreurs ou des hésitations qu'il conviendrait de réduire. Le système écrit d'accentuation (à, á, é, è, ò, ó, í, ú) est à travailler, notamment à la lumière de la tonicité au sein d'un mot.

Parmi les points de résistance relevés, peuvent être rappelés :

- l'accord en genre nom-adjectif (notamment lorsque le genre du nom est différent en français et en occitan : *una polida ostal* → *un ostal polit*)
- la place des pronoms (PVV: pronom-verbe-verbe : *i pòt aver; que's cau bolegar...*)
- l'emploi du pronom neutre (*le sap tot* → *o sap tot* ; *qu'ac podem arremarcar* ; *coma o avèm vist*)

- les doubles consonnes inutiles (*açusacion, començar, coneishença, aparéisser* ... contrairement à leurs équivalents français)
- l'accentuation des verbes au futur : *veirèm* → *veirem, faretz*, (pas d'accent, la voyelle est fermée [e] et non [è])

Enfin, si la variation de l'occitan est largement acceptée dans la production écrite, il convient toutefois d'éviter les localismes trop prononcés, tant lexicaux que syntaxiques. Il s'agit en effet de rendre la lecture et la compréhension plus aisée et plus fluide pour les non spécialistes de telle ou telle variété.

2. Traduction

On ne note pas de grands contresens ce qui démontre une compréhension générale du texte satisfaisante. Une attention particulière doit être portée au respect des temps des verbes qui contribue à la fidélité et à la précision de la traduction.

Traduction proposée

Les choses ont changé. J'ai toujours en tête l'hiver 1989-1990 chez nous : des ruisseaux (rivières) à sec, pas la moindre (aucune) gelée, d'étranges journées (périodes) ensoleillées et, sur les coteaux, quelques chênes plus que précoces, aux feuilles verdoyantes (qui verdissaient) Au mois de février ! Il se passait alors quelque chose.

Nous aimons (nous sommes friands de) la douceur, la chaleur... mais avec le souvenir animal des froids dont nous avons souffert (que nous avons éprouvés, endurés) en hiver. Qui aurait pensé que le froid **pût (puisse)** nous manquer ?

Ce **fut** l'Islande qui nous parut (la destination) la plus exotique. Son nom résonne (sonne) encore comme celui d'un monde lointain, mal connu et, d'après ce qu'on raconte (ce que les gens colportent, disent), un lieu étonnant, surprenant, différent, enchanteur... et (bien) frais en été. [...]

(Il est) Difficile aujourd'hui de pouvoir découvrir un lieu sans avoir déjà en tête une profusion (beaucoup / un tas / ...) d'images ! Notre époque est pleine (saturée) de stéréotypes en deux dimensions et, bien sûr, nous n'échappions pas à cette réalité. La pollution par les images envahit nos pauvres cerveaux. Mais peu importe ! La quête majeure (principale, essentielle) sera la découverte d'une nouvelle terre, d'un peuple, avec nos sens, notre corps, notre tête, notre entendement.

Conseils pour la traduction :

La traduction demandée permet aux candidats de montrer qu'ils comprennent avec précision et qu'ils sont capables de rendre en français, avec la même précision, la teneur du texte occitan.

- Il peut être conseillé, après plusieurs lectures du texte, de commencer par la traduction avant de rédiger le commentaire. La traduction mobilise en effet une attention particulière qui permettra certainement une imprégnation en profondeur de la thématique et du ton du texte.

- Ne pas laisser de "blanc" : un essai d'interprétation, s'appuyant sur le contexte, sera toujours préférable à une omission. Vérifier que la totalité du passage demandé a été traduit et que des mots n'ont pas été oubliés.

- Essayer de rester dans la logique textuelle et sémantique pour déduire le sens de mots éventuellement inconnus ; utiliser la dérivation et les racines connues.

3. Rappel des critères d'évaluation

Compréhension de l'écrit. A travers les productions du candidat, le jury s'attache à vérifier l'aptitude à :

identifier le sujet ou la thématique générale du texte ;
Comprendre les événements ou informations importantes présents dans le texte.
repérer dans le texte des informations essentielles concernant un thème ou une problématique donnés
comprendre les liens logiques ou chronologiques entre les informations ou événements relatés dans le texte
Comprendre les motivations et réactions des personnages , du narrateur ou de l'auteur -quand elles sont clairement exprimées (B1) -quand elles sont implicites (B2)
comprendre les détails significatifs du texte : lexique, déterminants, ...registres de langue, tournures dialectales, ...
percevoir l' implicite dans le texte (par exemple le point de vue adopté par l'auteur, les éléments permettant des déductions, les savoirs culturels sous-jacents, le contexte culturel...)

Production écrite

clarté (structuration, syntaxe, style)
précision, nuance, souplesse (lexique, conjugaisons)
utilisation de locutions et tournures idiomatiques
maîtrise du code orthographique
mise en exergue de points marquants pertinents
exposition assez longue d'un point de vue à l'aide d'arguments, de justifications et d'exemples pertinents

III. Les épreuves orales d'admission

A-ORAL 1 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

1. Eléments statistiques et analyse

766 candidats se sont présentés durant les cinq jours de cette épreuve. Ils ont été interrogés par 25 commissions de composition identique (un inspecteur de l'éducation nationale, un conseiller pédagogique, un professeur du second degré) réparties comme suit :

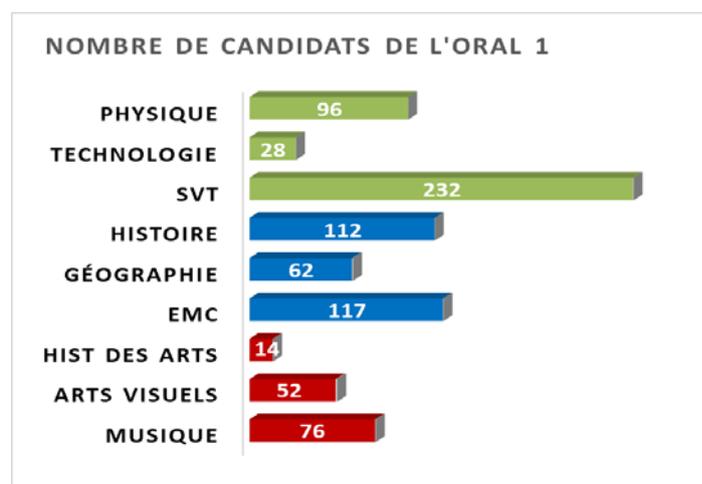
- Musique 2 commissions
- Art visuel 2 commissions
- Histoire des arts 1 commission
- EMC 4 commissions
- Géographie 2 commissions
- Histoire 3 commissions
- Sciences et technologie 11 commissions (7 en SVT, 1 en technologie, 3 en Physique).

La répartition (en %) des candidats par domaine d'enseignement témoigne :

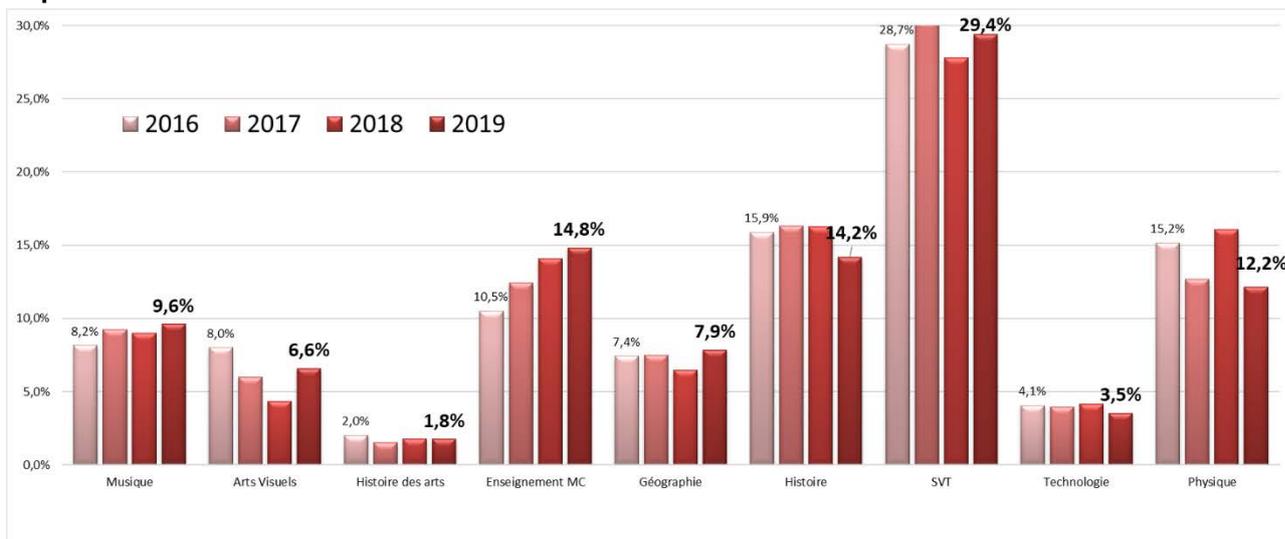
- Une certaine stabilité entre les trois grands domaines avec une baisse de 5% en cinq ans des disciplines scientifiques
- Quatre disciplines restent prépondérantes : SVT, Histoire, EMC et Physique avec toutefois un léger rééquilibrage au profit des autres disciplines (74% des dossiers en 2018, 70% en 2019).

Nombre de dossiers 2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
domaine scientifique	50%	46%	48%	48%	48%	45%
culture humaniste	34%	38%	34%	37%	36%	37%
pratiques artistiques	16%	16%	18%	15%	16%	18%



Répartition en % des dossiers 2016-2019 :



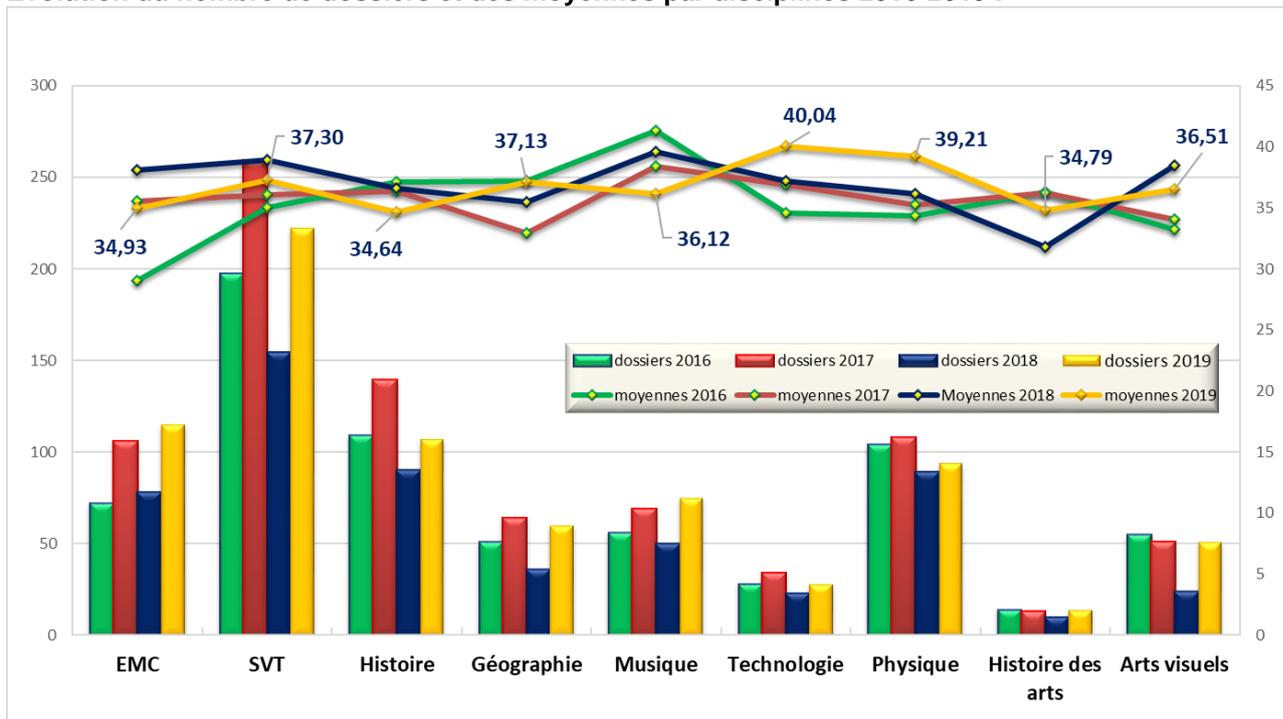
Les notes

766 candidats sur les 789 admissibles ont passé cette épreuve.

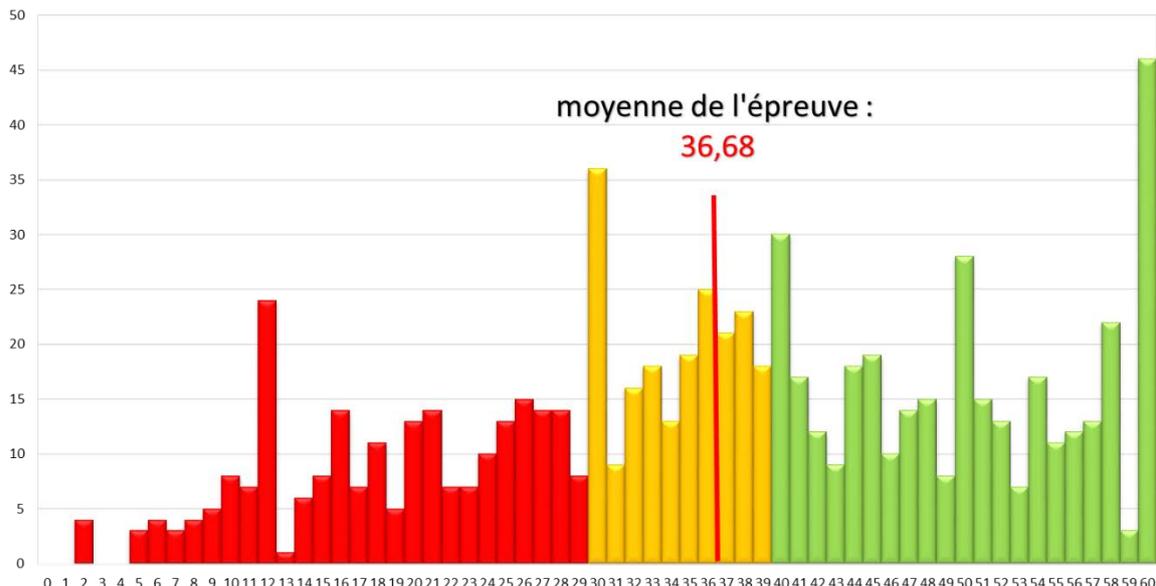
Tout comme les années précédentes, le taux d'absentéisme reste relativement faible pour cette épreuve.

La moyenne de l'oral 1 est de 36,68 sur 60, de 1 point inférieur à l'année précédente, tout en se maintenant à un niveau très honorable.

Evolution du nombre de dossiers et des moyennes par disciplines 2016-2019 :

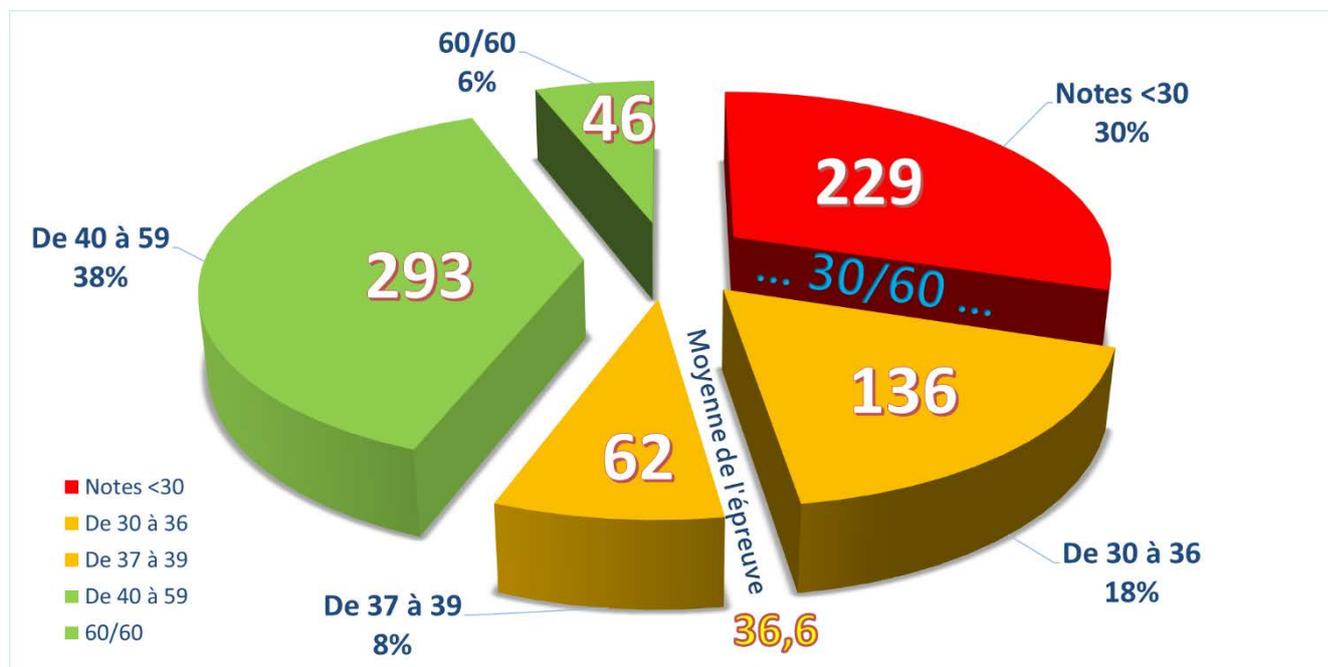


Répartition des notes :



Le graphique de répartition des notes fait apparaître trois groupes de candidats :

- 30% des candidats n'atteignent pas la note moyenne de 30 sur 60 ; bien que conséquent ce groupe continue de fléchir (31% des candidats en 2018, 36% en 2017).
- 26% des candidats obtiennent une note entre 30 sur 60 et 40/60 (autour de la moyenne de l'épreuve, 36,68/60)
- 44% des candidats obtiennent une note supérieure à 40/60 ; parmi eux 6% soit 46 candidats atteignent la note maximale de 60/60.



2. Etude des dossiers

Nous rappelons que chaque dossier fait l'objet d'une lecture attentive de la part des trois membres de la commission.

Les clés USB fournies par un bon tiers des candidats viennent compléter le dossier. La grande majorité des candidats ont su ne pas surcharger ces supports qui doivent pouvoir être étudié dans un laps de temps raisonnable.

Nous rappelons les conseils formulés dans les précédents rapports concernant ce type de support :

1. *Faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu. En effet, les capacités de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importantes, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner ;*
2. *Veiller à ne pas laisser de documents personnels sans rapport avec le concours sur la clé USB (photographies personnelles, films, documents divers...);*
3. *La clé n'étant pas restituée à l'issue de l'épreuve, il est inutile d'investir dans une trop grande capacité de stockage ou dans une clé personnalisée ;*
4. *Indiquer par une étiquette sur la clé, nom et prénom du candidat.*

A titre d'exemple, les candidats peuvent présenter sur ce support :

- Des documents annexes ne pouvant figurer dans le dossier (œuvres musicales, vidéos ...)*
- Une reproduction de documents figurant dans le dossier (par exemple des œuvres artistiques) afin de faciliter leur lecture,*
- Des documents supplémentaires en quantité limitée (par exemple un logiciel pédagogique)*

Les observations formulées depuis maintenant cinq ans restent d'actualité. Nous en reproduisons les points les plus marquants :

Chaque commission a procédé à une triple lecture des dossiers des candidats qu'elle allait interroger à l'oral ; lecture suivie d'un échange entre ses membres sur le contenu du dossier. Les dossiers ne sont pas notés ; la note de cette épreuve correspond uniquement à la prestation du candidat devant la commission.

Nous rappelons aux candidats que l'envoi du dossier (dans les délais impartis) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'oral.

Concernant l'étude des dossiers ; il est apparu que l'immense majorité des candidats a effectué un important travail en amont tant dans le choix du sujet (recherche sur les données scientifiques, mise en œuvre pédagogique) que dans la rédaction du dossier en tenant compte des remarques formulées dans le précédent rapport de jury et reprise ci-dessous.

Les candidats ont tout d'abord respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques et la description d'une séquence pédagogique.

Si l'ensemble des dossiers a fourni une impression très positive au jury, certaines remarques pourront être prises en compte, tout d'abord sur la forme :

- *Il est préférable de donner un titre à son dossier et de le faire figurer en première page.*
- *Le sujet du dossier doit être clairement exposé ainsi que sa problématique.*
- *Eviter de reprendre des sujets trouvés sur l'internet ou figurant dans les livres de préparation au concours (cela donne des représentations stéréotypées et interroge sur l'authenticité du travail).*
- *Un sommaire (assorti d'une pagination) est également un élément constitutif du dossier qui permet au lecteur d'y naviguer plus aisément.*
- *Une bibliographie, en fin de dossier, indique les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des sources reconnues sur le plan scientifique. Un dossier basé uniquement sur les données du site Wikipédia ne révèle pas un candidat ayant procédé à une recherche approfondie, et que dire des quelques candidats (peu nombreux fort heureusement) ayant procédé à de simples copier-coller de contenus tirés d'internet !!*
- *Enfin, il est attendu d'un candidat au concours de professeur des écoles une syntaxe et une orthographe irréprochables.*

L'équilibre entre les deux parties du dossier doit également être respecté. Consacrer entre trois et cinq pages à la synthèse des fondements scientifiques nous semble être un minimum avant d'exposer la transposition didactique et la mise en œuvre au sein d'une séquence pédagogique.

Cette dernière n'a pas vocation à être développée entièrement, dans toutes ses dimensions (la taille du dossier ne le permettant pas), par contre la description un peu plus détaillée d'une ou deux séances peut offrir des pistes pour la partie entretien et mettre en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

3. L'entretien

Les conditions de passation de l'épreuve sont restées identiques aux années précédentes : 20 minutes de présentation sans note suivies de 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission.

Nous rappelons aux candidats qu'ils ont la possibilité de présenter un diaporama d'appui, qu'un tableau est mis à disposition ainsi qu'une version papier du dossier (le candidat ne doit pas hésiter à la demander à la commission)

Les candidats, répartis par vague de passage, sont toujours accueillis par les inspecteurs coordonnateurs qui leur rappellent le cadre cette épreuve orale notamment l'obligation pour les candidats souhaitant utiliser la clé USB fournie avec le dossier de disposer de leur propre ordinateur personnel.

Cette épreuve peu évidente : « exposer sans note, durant vingt minutes, le contenu d'un dossier de 10 pages » nécessite de la part des candidats une préparation minutieuse et réfléchie, en intégrant désormais la possibilité d'utiliser le dossier fourni.

D'une manière générale, les commissions ont apprécié les exposés construits, structurés, dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu.

Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de cette partie de l'épreuve qui constitue le premier contact avec les membres de la commission qui, durant vingt minutes, écoutent le candidat, prennent des notes et se projettent sur le questionnement de l'entretien. Si le jury comprend le stress du candidat et sait faire preuve d'empathie, il juge aussi de sa capacité à surmonter cette situation en contrôlant ses émotions. Faut-il rappeler que le candidat admis connaîtra des situations aussi - voire plus - stressantes dans le cadre de sa fonction de professeur des écoles !

Lors de la phase d'entretien, nombre de candidats ont manqué de réactivité face à des questions portant sur la partie " fondements scientifiques" pourtant fortement détaillée dans le dossier présenté. Il s'agit bien de veiller à une appropriation des fondements scientifiques cités dans le dossier.

Visiblement, certains candidats ne s'étaient pas suffisamment approprié les contenus scientifiques relatifs à cette partie.

La partie de l'entretien concernant la « mise en œuvre pédagogique » a permis à un grand nombre de candidats d'éclairer les démarches relatives aux contenus d'apprentissage définis dans leurs séances. Malgré une expérience professionnelle limitée pour la plupart à des stages de quelques jours, beaucoup de candidats ont su expliciter leur séance en attestant de solides qualités pédagogiques.

Si les commissions ont parfaitement conscience que les candidats ne sont pas – encore – des professeurs des écoles, elles attendent à minima des séquences cohérentes établies à partir des instructions officielles.

Les termes différenciation, remédiation, étayage, évaluation doivent pouvoir être définis par le candidat en s'appuyant sur sa séquence.

Les membres des commissions sont particulièrement attentifs à la capacité des candidats à interroger leurs propositions pédagogiques en se saisissant des remarques et observations du jury.

Penser à des situations pédagogiques peut-être moins ambitieuses mais mieux maîtrisées et plus adaptées aux élèves.

B-ORAL 2 : entretien à partir d'un dossier

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2018 se sont déroulées du 6 au 19 juin 2019, selon les indications de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

L'épreuve Oral 2 :

L'Oral 2 comporte deux parties. Chacune d'elles s'appuie sur des contenus et des éléments d'appréciation différents.

La partie 1 traite de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que de la place de celle-ci dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La partie 2 porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école.

À travers cet *Oral 2* les membres du jury sont à même d'apprécier :

- Un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à l'école élémentaire et dans celui des activités physiques et expériences corporelles à l'école maternelle ;
- La capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;
- Les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) sans omettre la perspective avec le collège (cycle 3, Socle commun,).
- La capacité du candidat à connaître les valeurs portées par son futur métier, dont les valeurs de la République.

L'épreuve de l'*Oral 2* consiste à traiter successivement un sujet d'EPS puis un sujet sur une situation professionnelle selon deux modalités que les candidats devront enchaîner : un exposé puis un entretien.

Concernant l'EPS le candidat expose pendant 10 minutes maximum puis suivent 20 minutes d'entretien. Concernant la situation professionnelle à partir d'un dossier, le candidat expose pendant 15 minutes maximum puis enchaîne avec un entretien de 30 minutes.

L'*Oral 2* est donc une épreuve longue et soutenue pendant 1h15 mn.

Le sujet relatif à l'EPS est noté globalement sur 40 points. Le sujet sur la situation professionnelle est noté sur les deux parties : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien. L'ensemble de l'épreuve de l'*Oral 2* est notée sur 100 points.

Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont trois heures de préparation avec les deux sujets.

Les commissions :

Pour la session 2019, 20 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, une conseillère ou un conseiller pédagogique avec une valence en éducation physique et sportive, un(e) professeur(e) d'éducation physique et sportive du second degré. Tous les départements de l'académie sont représentés dans les commissions qui doivent aussi répondre à une exigence de mixité afin de respecter la parité dans le jury. Au moment de leur constitution et lors des épreuves il est tenu compte de l'impératif respect de la neutralité des membres du jury.

Par ailleurs, pour limiter l'effet commission, les organisateurs ont veillé à changer l'un des membres de chaque commission au moins une fois en cours d'épreuve. Quelques commissions ont été momentanément modifiées pour éviter que l'un de ses membres n'interroge un candidat connu par ailleurs.

On notera que les membres des commissions ne savent pas pour quel concours les candidats se présentent devant eux, qu'il s'agisse du concours externe public, 2nd interne public, 3^{ème} public, externe public langue régionale ou externe privé (pour 2019).

Partie 1

Concernant la première partie en EPS, les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs didactique, pédagogique et institutionnel.

Ils se réfèrent à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice.

Ils peuvent aussi se rapporter à une progression au sein d'un cycle d'activité.

Les sujets, dans leur grande majorité, conduisent le candidat à expliciter, dans son exposé, des situations à mettre en œuvre et/ou le déroulement des séances d'apprentissage. Lors de l'entretien, les commissions questionnent l'organisation pédagogique de la séquence et les points non abordés lors de l'exposé.

Pour la session 2019, les quatre APSA retenues ont été :

- Les jeux et sports de lutte
- Les activités athlétiques (courses, sauts, lancers)
- La natation
- La danse

Les 4 APSA ont été déclinées dans les sujets ci-dessous :

Natation : GS parcours / CE1 horizontalité / CE2 propulsion / CM1 respiration

Athlétisme : MS Courir vite / GS Lancers / CE2 Course de durée / CM1 Sauter

Danse : PS Objets inducteurs / CP Sortir des stéréotypes / CM2 Sport dansé / CM2 Relation entre danseurs

Lutte : GS Opposition / CE1 Engagement / CE2 déséquilibre / CM2 duel

Les sujets ont été répartis dans les cycles de la manière suivante : 5 pour le cycle 1, 6 pour le cycle 2, enfin 5 concernant le cycle 3.

Partie 2

La seconde partie porte sur une situation professionnelle qui peut être explicite ou suggérée dans les questions posées ou dans le dossier de 5 pages maximum, hors page de garde. Les sujets comportent un extrait signifiant de texte officiel, un extrait de document de référence à caractère pédagogique, un texte de type recherche et/ou un texte grand public. La problématique proposée dans le dossier doit permettre au candidat d'exprimer sa connaissance du fonctionnement général de l'école et de s'y projeter en témoignant de ses valeurs.

Pour la session 2019, les situations professionnelles ont été abordées selon seize thématiques :

- L'éducation aux médias et à l'information ;
- Les inégalités scolaires et sociales ;
- Les espaces scolaires et les apprentissages ;
- Le parcours citoyen ;
- Les évaluations ;
- L'éducation prioritaire ;
- Le numérique ;
- L'esprit critique ;
- L'école inclusive ;
- L'égalité filles-garçons ;
- Les continuités ;
- L'accueil des enfants allophones nouvellement arrivés en France ;
- Les postures professionnelles ;
- Les relations école-famille ;
- La mesure « 100% de réussite » ;
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle.

1. Eléments statistiques et analyse

Sur les 792 candidats admissibles, 755 se sont présentés à l'oral 2 ; soit un ratio postes/candidats de 0,503.

La moyenne de l'épreuve EPS est de 21,92 ; celle de la situation professionnelle de 35,05. La moyenne de l'épreuve est de 56,93. On notera en 2019 une hausse des résultats en moyenne concernant tous les types de concours.

Pour mémoire :

Oral 2	2016	2017	2018	2019
Partie EPS	19,61	20,08	20,34	21,92
Partie système éducatif (situation professionnelle)	33,22	34,28	34,78	35,05
Moyenne de l'épreuve oral 2	52,83	54,3	54,93	56,93
Ratio postes/candidats	0,568	0,573	0,486	0,503

5.7% des notes sont en dessous de 20/100, 20,5 % sont supérieures à 80 (dont 1,06 % égales à 100).

Réussite par sujet :

	Thématique la plus réussie	Thématique la moins réussie
EPS (Moyenne / 40)	Jeux d'opposition (26,63)	Natation en maternelle (18,46)
Système éducatif (Moyenne / 60)	Egalités filles – garçons (40,11)	Numérique éducatif (31)

Le ratio hommes/femmes a été de 11,39% pour les candidats qui se sont présentés aux épreuves de la session 2019 (12,4 % en 2018 et 11,44 % en 2017).

2. Analyse des sujets

Partie 1

Concernant les différentes APSA, elles ont peu impacté les notes des candidats. Nous pouvons émettre les quelques remarques suivantes.

La natation cette année encore fait partie des APSA qui ont mis en difficulté certains candidats. Le problème de la mise en sécurité des élèves est majeur dans cette APSA. L'aspect technique de certains sujets demandait des connaissances précises (propulsion/respiration). Globalement, de nombreux candidats avaient une méconnaissance des fondamentaux de la natation

Les sujets portant sur **la danse et la lutte** ont été mieux réussis.

Les candidats ont su en présenter les fondamentaux et faire des propositions de situations pertinentes.

L'athlétisme a souvent été correctement traité. Certaines séances décrites n'apparaissent pas suffisamment motivantes. La méconnaissance des capacités d'un enfant d'âge primaire a parfois été notée. L'USEP reste trop méconnue.

Questions relatives à la laïcité et aux valeurs de la République

La partie EPS de l'oral 2 a pu être l'occasion de poser des questions sur la laïcité et sur les valeurs de la République. Voici des exemples de situations proposées aux candidats : garçons ou filles ne voulant pas pratiquer une activité mixte, famille qui refuse la participation de son enfant à l'activité natation pour cause religieuse, prise en compte du handicap ou de la différence (exemple de l'obésité) dans les activités, rôle de l'USEP...

Commentaires et préconisations

Tout en n'attendant pas des candidats un niveau de spécialiste de la discipline, il s'est agi, à travers leur prestation, de vérifier un niveau de maîtrise exigible d'un Professeur des écoles polyvalent.

Les commissions ont apprécié les candidats ont su montrer leur connaissance des programmes de l'école et de l'APSA (notamment les attendus), en présenter les enjeux et fondamentaux, identifier les obstacles et les besoins des élèves. Ces candidats connaissent bien les textes réglementaires, les taux d'encadrement... et sont capables de préciser le contexte de mise en œuvre et ce qui fait la sécurité des élèves. Leurs propositions de situations sont clairement en lien avec le sujet et répondent aux objectifs fixés (critères de réalisation et de réussite explicités et adaptés). Les situations logiquement articulées s'enrichissent d'évolutions envisagées.

Les séances décrites s'inscrivent dans une progression. Les entrées dans l'activité (ou échauffements) en lien avec les spécificités de l'APSA.

Les réponses concrètes apportées répondent au problème posé par le sujet. L'activité de tous les élèves de la classe est envisagée.

Ces candidats savent faire les liens entre les disciplines et entre l'EPS et le PEAC ou le parcours citoyen. Ils connaissent et traitent à leur juste place l'observation au service des progrès moteurs. Ils évoquent l'anticipation sur l'organisation en amont de la séance et des possibilités de différenciation. Ils sont au clair sur l'organisation générale de l'EPS et les notions de situation / séance / séquence.

Ils connaissent le développement de l'enfant et les capacités des élèves (d'âge maternelle notamment). De fait, ils font des propositions de situations adaptées, réalistes, concrètes et motivantes favorisant le temps de pratique motrice. Ils savent illustrer les progrès moteurs et évoquer les dimensions ludique et émotionnelle de l'Éducation Physique.

Ils illustrent leurs propositions en présentant un schéma clair et utile à la compréhension. Ils explicitent le rôle de l'enseignant et énoncent des consignes claires. Ils évoquent la mixité, prennent en compte la diversité et affichent la volonté de faire progresser les élèves.

Ils traitent de l'éducation à la santé et des enjeux généraux de l'EPS.

Sur la forme, les bons candidats gèrent le temps d'exposé et exploitent les 10 minutes de manière optimale. Leur discours structuré annonce un plan auquel ils se tiennent.

Ils adoptent un positionnement respectueux sans déférence, une diction intelligible et utilisent une langue de qualité sans jargon, un vocabulaire précis et maîtrisé. Ils font preuve d'une capacité à réfléchir face à une question difficile. À l'écoute des questions et suggestions, ils entrent en réelle communication avec la commission, explicitent leur pensée et sont capables de justifier leurs propositions et si besoin réviser leur première réponse.

Très peu utilisent le tableau. Une utilisation opportune permet à la commission de voir le futur enseignant dans une posture professionnelle.

Partie 2

On reprendra pour cette session l'analyse globale faite les années passées du fait de la grande similitude des sujets et problématiques proposés mais également parce que les candidats ont présenté des profils similaires, tant dans leurs réponses que dans leurs attitudes.

Cette année, on notera de meilleurs résultats sur les sujets issus de problématiques ou de textes sur la maternelle (égalité filles/garçons, éducation aux médias et à l'information, inclusion, espaces scolaires).

Un travail de réflexion serait à engager ou à approfondir sur la thématique du numérique éducatif au regard des enjeux pour les enfants et les jeunes.

Les sujets nécessitant un positionnement et une clarté sur les valeurs, tels *l'école inclusive*, *les parents et l'école*, *l'égalité fille-garçons*, *la scolarisation des EANA*, ont encore été discriminants. Certains candidats ont su développer des modalités d'actions pertinentes tout en étant bien positionné sur le versant déontologique. D'autres n'ont pu imaginer la moindre tentative de réponse pédagogique ou ont fait preuve d'idées reçues et propos pour le moins inadéquats.

Des sujets nouveaux l'an passé ont été reproposés cette session – *inégalités sociales et scolaires*, *scolarisation des EANA* – car ils facilitent un élargissement du propos sur l'éthique. C'était également le cas à travers des sujets plus classiques comme *l'inclusion scolaire* ou *l'éducation prioritaire* ou la nouvelle thématique de *l'esprit critique à l'école*. Cet axe de questionnement doit être pris en compte par les candidats dans leur préparation car il permet de différencier nettement les candidats ayant réfléchi au-delà des mises en œuvre pratiques à l'importance sociale de leur futur métier. Les bons candidats ont aussi su rapprocher la thématique du sujet à l'actualité institutionnelle ou à un contexte plus large d'information.

3. Commentaires et préconisations

Partie 1

Certains candidats ont eu du mal à gérer le temps d'exposé : l'introduction a pris beaucoup de temps et donc il ne subsistait que très peu de temps pour décrire les séances ; par exemple, une candidate ayant mal géré son temps n'a pu exposer que la première séance parmi les trois demandées.

Les séances sont quelquefois peu réalistes dans leur mise en œuvre, l'organisation du groupe classe et les modalités n'apparaissent pas clairement. Quelquefois, la cohérence des séances n'apparaît pas dans l'unité d'apprentissage et les tâches ne permettent pas aux élèves de progresser.

Dans certains cas, le sujet n'a été traité que très partiellement : par exemple, dans le sujet portant sur « se suspendre, s'équilibrer, se renverser », un candidat n'a traité que 1/3 de la question (s'équilibrer) ; en « Course de durée » le candidat n'a retenu que « construire un projet d'équipe » et n'a pas traité la partie « augmenter la distance parcourue ».

On observe assez rarement en maternelle les liens avec le langage (attention à privilégier tout de même le temps d'activité motrice).

La sécurité des élèves est souvent négligée et ce dans toutes les APSA. Ce point est relativement récurrent dans les remarques des commissions.

Encore cette année, de très nombreux candidats ont du mal à cerner le potentiel des très jeunes élèves (notamment en PS), ce qui a une incidence sur la pertinence des séances proposées ainsi que sur la sécurité, et ce, dans toutes les APSA.

Le temps d'activité motrice décrite dans l'exposé a quelquefois été jugé insuffisant.

Certains candidats n'ont pas compris que les trois séances à produire n'étaient pas forcément consécutives, ou encore **ont proposé des séances sans relation entre elles** (par exemple sujet portant sur la natation respiration/propulsion).

Les commissions, dans des cas relativement rares, ont fait part de langage peu conforme à ce qui est attendu dans un entretien (tournures de phrases incorrectes, mots d'un registre familier).

Les candidats ayant réussi cette partie de l'oral 2 ont décliné un plan bien construit, ont su repérer les obstacles que les élèves, notamment les plus jeunes, pourraient rencontrer dans les différentes APSA. Ils connaissent les situations de référence. Les diverses composantes d'une séance sont clairement explicitées dans le cadre de modalités pédagogiques pertinentes et sécurisées.

Les situations sont motivantes, et le temps moteur important, la cohérence entre les différentes séances apparaît clairement.

Le rôle éventuel des autres adultes (intervenant extérieur, ATSEM) est identifié avec précision. La sécurité affective et physique des élèves, est prise en compte (par exemple en natation par une préparation en amont, les règles d'or en jeux d'opposition).

Partie 2

Les prestations des candidats ont été contrastées. Les commissions ont trouvé d'excellents ou très bons candidats visiblement très bien préparés, traitant le sujet de manière synthétique en s'appuyant sur une analyse pertinente des documents et en élargissant leur propos à des exemples concrets en référence, justifiée mais aussi dosée, au référentiel de compétences d'un professeur des écoles. Certaines prestations ont été enrichies de connaissances ou d'expériences personnelles qui ont dynamisé le propos.

De manière générale, les candidats savent désormais repérer la thématique des sujets proposés. Rares ont été ceux qui se sont engagés dans des contresens préjudiciables à une bonne analyse du corpus et aux propositions de réponses aux questions formulées. Dans ce cas, ils n'ont pas su repérer la problématique abordée et sont restés sur une paraphrase des textes proposés, permettant difficilement d'apprécier une pensée construite. Le propos était alors trop descriptif.

Comme les années passées, le questionnement autour des valeurs de la République a souvent départagé les candidats lorsque ces questions étaient développées de manière complémentaire sur les principes et les pratiques ou de manière exclusivement théorique.

À quelques occasions encore cette année, des candidats n'avaient a priori pas leur place dans un concours d'enseignement au vu, de manière souvent cumulative, de leur infime connaissance de l'école, de leur difficulté relationnelle ou de leur posture. On a retrouvé ici des invariants : méconnaissance des droits et devoirs des enseignants, vision consumériste de l'école, pratiques élitistes et sélectives voire maltraitantes.

Les connaissances des candidats

Du point de vue des connaissances, les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances générales sur le système qui ont favorisé leur réflexion, qu'elles soient contextualisées vis-à-vis de l'actualité (l'évaluation, le redoublement, les ajustements des programmes) ou qu'elles aient apporté un éclairage complémentaire au sujet traité (connaissance de recherches notamment). Plusieurs candidats ont par ailleurs développé, avec pertinence, des approches sociologiques sur le sujet proposé avec, pour le jury, une possibilité d'ouvrir le questionnement à d'autres problématiques. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'être au clair sur le système éducatif dans ses grandes lignes et tout particulièrement sur l'école primaire et le collège, d'avoir à minima lu les programmes et compris leur organisation, d'avoir des connaissances sur le développement de l'enfant et d'être à peu près au clair sur les termes didactiques et pédagogiques qu'ils emploient.

Par contre, le manque de connaissances a été évident chez beaucoup de candidats qui formulent d'eux même dans l'exposé des notions fausses ou répondent de manière erronée à des questions du jury, faisant état de conceptions caricaturales plutôt que de connaissances étayées (ici certaines visions de l'enseignement ou des familles pouvaient être rédhibitoires). D'autres sont dans l'incapacité à faire des liens entre les enjeux pour les élèves (esprit critique, numérique, fondamentaux, égalités filles/garçons) et les gestes de métier de l'enseignant.

Comme les années passées, les jurys se sont interrogés sur la préparation et les motivations de certains candidats se destinant au professorat des écoles et qui confondent constamment premier et second degré ou qui se réfèrent à des situations du passé de leur vécu d'école.

Le registre de communication et l'attitude des candidats

Comme son nom l'indique, l'*Oral 2* doit permettre aux candidats de faire preuve de leurs compétences dans le registre de la communication. Il est à rappeler que les membres des commissions sont attentifs au registre de la communication verbale et non verbale des candidats.

Dans leur majorité, les candidats ont intégré qu'ils passent une épreuve orale d'un concours. Certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres du jury (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, usage des notes comme aide au discours, argumentation dans les prises de position).

Les compétences de communication ont néanmoins fait défaut chez quelques candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leur propos et se sont trouvés en difficulté. Cela leur a été préjudiciable

Les jurys n'ont guère eu cette session à écouter des candidats hésitants, avec des tics de langage ou employant des expressions connotées, ou relâchées. Ce qui a fait la différence, c'est la capacité du candidat à se positionner lors d'un dilemme.

L'exposé

L'exposé différencie d'emblée les candidats.

Encore cette session, certains n'ont pas utilisé tout le temps imparti à cette partie de l'épreuve, d'autres ont perdu du temps dans une présentation très formatée des textes du sujet, d'autres encore ont traité de manière déséquilibrée les questions posées.

C'est souvent le manque de connaissance vis-à-vis du thème du sujet qui a amené les candidats à faire des propositions peu convaincantes, sans problématique, allusives, sans ancrage avec une expérience contextualisée. Certaines prestations ont montré rapidement que les candidats n'avaient pas compris correctement l'économie d'ensemble du sujet, amenant à ne développer qu'une partie de la problématique posée. On a pu encore regretter également une lecture littérale et monotone des notes sans prise en compte de la relation avec le jury.

Pour beaucoup de candidats, dont les meilleurs, l'exposé était structuré, problématisé et bien argumenté. Un plan annoncé et tenu, prenant appui sur les textes avec un début d'analyse a permis de répondre aux questions formulées dans le sujet. Il a été apprécié que les textes aient été mis en relation de manière claire avec un élargissement sur le plan pédagogique ou sur d'autres expériences. Parfois, un plan d'exposé éloigné de l'ordre des questions s'est avéré pertinent lorsque les éléments de réponse attendus ont été néanmoins pris en compte.

À noter que l'accroche des membres de la commission par l'annonce d'un développement ultérieur lors de l'entretien est pertinente... quand cela reste dosé et à bon escient.

L'entretien

Là encore, des différences notables ont été observées par les membres des commissions.

Forts de qualités d'écoute et de réflexion, les meilleurs candidats ont su se positionner lors des questions posées. On est alors dans un entretien vivant et constructif avec des candidats impliqués et argumentant leurs prises de position, tant du point de vue pédagogique que déontologique. Des exemples concrets et appropriés ont permis d'étendre le champ d'investigation du sujet. Plusieurs candidats ont témoigné d'une capacité de distanciation et d'ouverture en inscrivant leurs réponses dans le domaine théorique ainsi qu'une prise en compte de l'actualité du système éducatif.

À contrario, des candidats ont répondu de manière allusive, trop brève, sans développement, donnant à l'entretien une tournure laborieuse. D'autres, souvent, ont montré une vision erronée du système éducatif et n'ont pas interrogé le vécu qu'ils ont évoqué. Dans ces cas, le positionnement professionnel a été très limité, superficiel et les questions du jury n'ont trouvé guère de résonance.

Il a même été constaté chez quelques candidats des postures et propos idéologiques qui n'ont guère leur place dans un concours, a fortiori dans l'enseignement. Il est utile de mentionner que cela leur a été préjudiciable.

Les valeurs de la République

Les membres des commissions avaient à questionner les candidats sur la laïcité et les valeurs de la République. Si cela n'est fait dans la partie de l'*Oral 2* concernant l'EPS, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension a été abordée, tout en n'en faisant pas une épreuve spécifique. Les commissions ont pour consigne d'éviter le questionnement théorique pour faire émerger l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques mettant en œuvre les valeurs et principes du vivre ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans l'établissement et la vie scolaire.

En grand nombre, les candidats ont fait preuve d'un discours engagé avec des prises de position adaptées aux questions posées et une réflexion étayée sur des pratiques pertinentes.

Encore cette année, plusieurs candidats n'ont pas été en mesure d'énoncer clairement ces valeurs et principes et d'en imaginer des mises en œuvre concrètes au sein de l'école. Ce manque de clarté a aussi, pour certains, amené à formuler des propositions antinomiques avec les principes évoqués, voire de ne pas se positionner.

Il est encore arrivé cette année qu'un candidat fasse montre d'une attitude fermée inimaginable en ce qui touche aux besoins particuliers (handicap, allophones, élèves en difficulté, mixité sociale). Il en a été tenu compte dans sa notation.

Il est utile ici de rappeler aux candidats que leur futur métier dépasse les simples compétences disciplinaires et affirme une dimension civique, un « agir en fonctionnaire de l'État » à questionner préalablement au concours.

C-OCCITAN : concours spécial de et en langue régionale

Admissibles : 15 - Présents : 15 - Nombre de postes offerts : 8 - Admis : 8 – Liste complémentaire : 2

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre des documents en occitan, à rendre compte clairement de cette compréhension au cours d'une production orale en continu puis à participer à un échange oral en interaction avec les membres de la commission.

La partie de présentation du document (expression orale en continu) permet d'évaluer à la fois les capacités de reformulation et d'argumentation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée, mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir un propos structuré.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction, prenant appui sur l'exposé du candidat et sur les documents proposés.

La lecture oralisée d'une dizaine de lignes du texte est également demandée aux candidats ainsi que la traduction en français des passages choisis par le jury, l'un en occitan gascon, l'autre en occitan languedocien.

Le niveau de la langue se juge à la richesse du vocabulaire personnel disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe.

Les deux parties de l'épreuve permettent aussi d'évaluer le degré de compréhension des documents proposés.

Lors de cette épreuve orale, sont également pris en compte les aspects pragmatiques de la communication : posture physique du locuteur, intonation et expressivité, placement de la voix, clarté du propos, capacité à mobiliser l'attention et l'intérêt de l'interlocuteur, vivacité et réactivité aux sollicitations, ...

Chaque sujet est composé de deux ou trois textes de nature et de genre différents (article de presse,

texte documentaire, extrait de poème ou chanson, ...) portant sur une même thématique, complétés par des éléments iconographiques et comprenant des passages en occitan gascon et en occitan languedocien. Il est en effet attendu des candidats qu'ils aient une compréhension convenable à l'écrit de ces deux variétés en usage dans l'académie. Pour ce qui concerne la production orale, rappelons que les candidats ont le choix de la variété qu'ils souhaitent utiliser.

Les sujets proposés aux candidats à cette session étaient les suivants :

Cosina – Préface de Cristian Laus pour « *La cosina a vista de nas* » d'Enriqueta Guilhèm ; paroles de la chanson « *La garbura* » du groupe Los Pagalhós ; article web du Conselh generau d'Aran, « *Era mongetada* »

L'occitan e los creators – deux extraits d'articles illustrés de la revue mensuelle Lo Diari : « *Pèir Lavit, infografista* » et « *Bernat Cauhapè, un artista impertinent* »

Escriure en occitan – [extrait du règlement du concours bigourdan d'écriture 2019](#) ; [annonce du concours de nouvelles Lo Lector del Val 2019](#) ; [offre d'emploi extraite du site Emplec.com, requérant la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation](#)

Patrimòni immaterial – articles de presse : « *Memòria en partatge* » (La Setmana 2016) ; « *Aran e Comenge : los brandons de Sant Joan son declarats patrimòni de l'umanitat* » (Jornalet 2015) ; extrait d'article de Wikipèdia : « *Patrimòni culturau immateriau* »

1. Présentation du sujet (parler en continu)

La thématique générale des sujets a toujours été correctement appréhendée, les textes bien mis en relation et la plupart des candidats a aussi relevé et commenté des détails significatifs. Les progrès constatés lors des dernières sessions ont été confirmés quant à la structuration de la présentation et au soin apporté à la conclusion de l'exposé (opinion personnelle, proposition d'élargissement du sujet, ...). Les photos, présentes dans tous les documents proposés, sont inégalement commentées ou utilisées. Si le lexique et les tournures du document peuvent être réutilisés avec profit, la paraphrase systématique est toutefois à bannir et il convient de faire preuve d'un bagage d'éléments lexicaux et syntaxiques personnels mobilisés lors de la présentation et de l'échange.

Il convient également d'éviter les digressions ou développements formels inutiles (par exemple, une longue présentation du périodique d'où est extrait un document).

En revanche, la mise en relation par le candidat des documents proposés et de ses connaissances culturelles est appréciée, qu'elles relèvent de la culture générale ou plus spécifiquement de la culture occitane.

2. Prendre part à une conversation

Les questions du jury permettent au candidat d'apporter des précisions sur sa présentation et sont de nature à provoquer une expression plus personnelle, à vérifier le degré d'autonomie et de culture générale. Rappelons toutefois que ce ne sont pas les connaissances liées à la thématique abordée par les documents qui sont d'abord évaluées mais bien les compétences linguistiques et culturelles mises en œuvre. Le document n'est pas dans cet exercice un objet d'étude spécialisée mais un support permettant de créer une véritable situation de communication.

Le jury a noté une réelle vivacité dans l'apport de réponses et une bonne fluidité du discours pour la grande majorité des candidats.

L'argumentation déployée est toujours effective mais reste pour certains assez faible en terme de contenu. Il faut s'exercer à repérer les idées essentielles, les points forts, des documents proposés. Il faut par ailleurs s'entraîner à développer avec l'aide par exemple d'outils linguistiques inducteurs (*se pòt pensar que, semblariá que, es vertat mas d'un autre latz, en revenja, poiriam apondre que, a mon vejaire, aquerò que'ns pòt hèr pensar a, ...*).

On évitera le recours récurrent et donc abusif à des formules trop vagues ou imprécises pour exprimer l'extension (ex : *Lo teatre e tot aquò, m'agrada*)

Lors de l'entretien, certains candidats abordent des questions d'ordre pédagogique ou didactique en lien avec les thématiques des documents. Il n'y a pas de demande expresse du jury en ce sens mais ces observations sont parfaitement bienvenues. Il faut toutefois veiller à la pertinence du discours tenu

dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. Les places respectives données aux activités orales et écrites doivent en particulier faire l'objet d'une réflexion, l'oral étant toujours premier dans le processus d'appropriation linguistique, tout particulièrement à l'école primaire.

3. Observations et conseils généraux

Outre les conseils mentionnés plus haut, il est utile de rappeler que la double épreuve écrite (commentaire guidé et traduction) ainsi que l'épreuve orale (parler en continu et en interaction) ont pour objectif principal d'évaluer les compétences en occitan des candidats en référence au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Ce niveau de langue attendu ne doit pas étonner puisque les lauréats auront à enseigner l'occitan et en occitan à l'école primaire, et donc à l'utiliser comme langue principale de communication dans des situations très variées demandant spontanéité et aisance de maniement. Ils seront souvent pour leurs élèves, la principale référence linguistique et doivent à ce titre avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue occitane par les enfants qui leur seront confiés.

La richesse de la langue utilisée (lexicale, grammaticale, l'emploi de locutions par exemple) est un élément important pris en compte dans l'évaluation. Le candidat doit donc montrer qu'il dispose d'un lexique personnel étendu, qu'il connaît des expressions ou des tournures idiomatiques et qu'il sait les employer à bon escient.

De même pour les adjectifs, déterminants, synonymes et autres éléments qui font qu'une langue est nuancée et d'une lecture ou d'une écoute aisées.

A défaut de perfection, on attend donc un maniement assez fluide de la langue et, un niveau donné étant toujours perfectible, une capacité à améliorer sa production : prendre des risques, se reprendre, mettre à profit le discours de l'interlocuteur, ...

Les épreuves d'occitan sont aussi l'occasion de mobiliser des connaissances dans le domaine de la culture occitane : histoire, littérature, musique, création contemporaine, tradition orale, ... autant d'entrées permettant d'illustrer, à l'oral comme à l'écrit, les propos des candidats. Les thèmes abordés dans les sujets des épreuves se prêtent à une mise en relation de leur caractère général ou universel et des singularités occitanes à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer.

Pour les questions de maîtrise et correction linguistiques, on peut conseiller les ressources suivantes :

- Plusieurs outils en ligne sont à connaître et à utiliser :
 - *Congrès permanent de la lenga occitana* <http://locongres.org/>
Ce site propose un « *Dico d'oc* » français-occitan, multidictionnaire modulable composé de plusieurs variétés de langue, ainsi qu'un conjugueur « *Verb'Oc* ». La rubrique « *Punts de lenga* » donne des éléments intéressants de langue occitane.
 - *Acadèmia occitana, consistòri del gai saber*, <http://www.academiaoccitana.eu/>
On notera particulièrement à la rubrique « *L'occitan uèi* » les apports concernant le lexique et les mots invariables.
- Le "*Diccionari ortografic, gramatical e morfologic de l'occitan*" de Josiana Ubaud - Edicions Trabucaire 2011- est aussi un outil de référence très utile, notamment pour ce qui est du lexique savant ou semi-savant. Pour le lexique populaire qui connaît des formes plus variées, les préconisations de l'auteur peuvent s'adapter facilement aux différentes variétés d'occitan.
- S'agissant des *variations de l'occitan*, leur connaissance est demandée non pas du point de vue de l'étude linguistique mais pour une compréhension pragmatique des textes écrits ou oraux proposés. Pour cela, les grands traits qui caractérisent le gascon et le languedocien doivent être connus.
On peut se reporter par exemple au dossier "*L'occitan, une langue, une histoire, une littérature*" de l'Université Montpellier 3-Université Ouverte des Humanités :
<http://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/> (Une langue > Origine, espace et dialectes)

Bien entendu, un des entraînements à l'acquisition de cette compétence consiste à lire des écrits littéraires ou informatifs dans différentes variétés de façon à acquérir des automatismes de compréhension.

Notons que le développement récent de la presse et de divers médias en ligne en occitan facilite l'accès à des supports socialisés permettant de s'exercer à la compréhension interdialectale.

Signalons aussi comme outils d'entraînement dans ce domaine les publications du CAP'OC – Canopé : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/>

-les manuels scolaires en version languedocienne et gasconne (Sciences, Mathématiques, Géographie, ...)

-les albums jeunesse édités en plusieurs versions, notamment les contes en ligne.

- L'ouvrage « *Chercheurs d'oc* » édité par le CRDP de Midi-Pyrénées donne une vision synthétique des traits essentiels de la culture occitane.

Pour conclure, nous réitérons les conseils suivants afin que les candidats approfondissent leur aptitude à la communication en occitan, notamment leurs compétences de production, ainsi que leur connaissance de la culture occitane :

- **Lire des œuvres littéraires** et des articles en occitan (enrichissement du lexique et de la syntaxe, compréhension des variétés de langue, connaissances culturelles, ...).
- Traduire de courts textes du français à l'occitan (et faire vérifier la traduction),
- Transposer dans sa variété de référence de courts textes écrits dans d'autres variétés d'occitan
- **Ecouter des enregistrements**, émissions de télévision, de radio, sur internet, collectages..., ce qui permet aussi, en plus de l'imprégnation linguistique, d'enrichir les connaissances culturelles)
- Pratiquer la conversation en occitan fréquemment, le plus possible avec des locuteurs confirmés,
- **Consulter les outils de correction de la langue** (dictionnaires bilingues, orthographiques, grammaires, ...).

Enfin, ne pas oublier qu'un renforcement spécifique en langue occitane est toujours possible auprès de divers organismes, publics ou associatifs, assurant des cours intensifs ou des stages :

<http://espe.univ-toulouse.fr/> ; <https://occitan.univ-tlse2.fr/> ; www.lengaviva.com/ ;
www.aprenemloccitan.com/ ; <http://eoe-oc.org/>

Le CRPE reste un concours exigeant et demande que **toutes les épreuves** soient préparées avec rigueur. C'est dans ces conditions que les connaissances en langue et culture occitanes, grâce aux épreuves correspondantes du CRPE spécial, pourront être pleinement valorisées.

Remerciements

Coordination de l'épreuve écrite de français :

Mme Faurie-Herbert, IA-IPR
M. Desilve, faisant fonction d'IA-IPR
Mme Meisse, IEN CCPD
M. Chaussard, IEN CCPD

Coordination de l'épreuve écrite de mathématiques :

Mme Raynal, IA-IPR
Mme Mailho, IEN CCPD

Coordination de l'oral 1 :

Mme Combes-Sézille, IEN CCPD
M. Parmentelot, IEN CCPD

Coordination de l'oral 2 :

Mme Yerle, IEN CCPD
M. Unal, IEN CCPD

Coordination des épreuves écrite et orale d'occitan :

M. Agar, IA-IPR

Le président de jury souhaite remercier l'ensemble des acteurs participant à la passation des différentes épreuves : professeurs des deux degrés d'enseignement, inspecteurs, conseillers pédagogiques, services de la DEC (division des examens et concours) du rectorat, avec une pensée particulière pour les coordonnateurs cités ci-dessus. Sans eux, rien ne serait possible.

Etant appelé à d'autres fonctions, je souhaite pleine réussite à Mme Armelle FELLAHI, qui prendra la suite de la présidence du jury pour la prochaine session.

F-X. PESTEL
Président du jury